

Ecole Nationale de la Santé Publique

**LA PREVENTION SPECIALISEE : UNE DEMARCHE
PARTENARIALE ENTRE PROBLEMATIQUES LOCALES
ET POLITIQUES SOCIALES POUR LA JEUNESSE**

Jacqueline VIDAL

Cafdes

1999

INDEX DES ABREVIATIONS

ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAMS	Circonscription d'Actions Médicales et Sociales
CCPD	Conseil Communal de Prévention de la Délinquance
CEP	Club Equipe de Prévention
CFAS	Code de la Famille et de l'Aide Sociale
CLP	Club de Loisirs et de Prévention
CNLAPS	Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
CTEP	Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention
CTPS	Conseil Technique de Prévention Spécialisée
DAS	Direction des affaires Sociales
DASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DAMS	Direction des Affaires Médicales et Sociales
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
OPHLM	Office Public d'Habitation à Loyer Modéré
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Emploi
SDF	Sans Domicile Fixe
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

SOMMAIRE

	Pages
INDEX DES ABREVIATIONS	1
INTRODUCTION	4
Partie I Les fondements du service de prévention de Solidarité Prévention Insertion	9
1.1 Environnement local	10
1.1.1 Le contexte Cannois	10
1.1.2 Le quartier populaire de La Bocca	15
1.2 Le cadre réglementaire de la prévention spécialisée	18
1.2.1 Evolution du cadre de la prévention	18
1.2.2 L'intervention éducative en prévention spécialisée	20
1.2.3 Les effets de la décentralisation	22
1.2.4 Evolution du Conseil Technique de Prévention Spécialisée	23
1.3 SPI au sein du département et de la ville	24
1.3.1 L'association Solidarité Prévention Insertion	24
1.3.2 Le département des Alpes Maritimes et la prévention spécialisée	27
1.3.3 La convention qui lie SPI au département	30
1.3.4 Les partenaires du service	32
Partie II Regards croisés sur les jeunes des cités	37
2.1 Jeunes en groupe	40
2.1.1 Modes de vie et comportements	40
2.1.2 Pratiques langagières	49

2.2	Identité et altérité	55
2.2.1	L'enfance	55
2.2.2	L'adolescence	56
2.3	Les observations du service de prévention	58
2.3.1	Le développement des conduites addictives	59
2.3.2	Les conduites à risques	60
2.3.3	Les déficits identitaires	61
2.3.4	Les comportements de violence	61
2.3.5	Les modifications des temps de veille et de sommeil	63
Partie III Stratégies de direction et prospectives		68
3.1	La culture et les outils méthodologiques	70
3.1.1	Les outils méthodologiques	72
3.1.2	Les temps de mises en commun : les réunions	73
3.2	Des besoins aux actions	76
3.2.1	Les actions collectives	76
3.2.2	Les fêtes de quartier et la commission inter-associations	83
3.2.3	Une amorce de travail communautaire	84
3.3	Perspectives d'évolution	87
3.3.1	Modifications des statuts de l'association	88
3.3.2	Réorganisation de l'équipe	89
3.3.3	Orientations des actions éducatives	92
3.3.4	Nouveaux secteurs d'intervention	95
	CONCLUSION	102
	BIBLIOGRAPHIE	105
	ANNEXES	110

Introduction

La prévention spécialisée est une forme originale d'intervention sociale en direction de la jeunesse. Les travailleurs sociaux qui exercent dans ce cadre sont souvent appelés « éducateurs de rue » car l'une des particularités de l'action préventive spécialisée est d'aller vers les jeunes, sur leurs lieux de vie, là où ils se trouvent, afin de nouer avec eux une relation. A partir de cet accrochage relationnel, si le ou les jeune(s) y consent(ent) - notion de libre adhésion - dans le respect de leur anonymat, une action éducative va être engagée en vue de faciliter l'insertion et d'éviter la marginalisation et la rupture. L'absence de mandat et la dimension non institutionnelle sont spécifiques à la prévention spécialisée et lui confèrent indépendance et souplesse.

La prévention spécialisée est pratiquée dans les Alpes-Maritimes depuis le début des années soixante dix sous la responsabilité de trois associations gestionnaires. Pour deux d'entre elles, l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et l'association Montjoye implantées au niveau du département, le secteur "prévention", est une de leurs nombreuses missions sociales. L'association Solidarité Prévention Insertion gère le service de prévention que je dirige sur un seul site, l'ouest de Cannes.

Le cadre réglementaire de la prévention spécialisée résulte de l'arrêté du 4 juillet 1972 et des 7 circulaires d'application. En 1986, les lois de décentralisation ont donné aux conseils généraux entre autres compétences, celle de la protection des mineurs dont dépend la prévention spécialisée.

En application de la réforme de décentralisation le Conseil Général des Alpes-Maritimes a fait l'inventaire des pratiques des services de prévention spécialisée au chapitre 3 du schéma départemental des équipements et des services sociaux et médico-sociaux. J'en rendrai compte lorsque j'aborderai le cadre réglementaire et les commandes sociales faites par les financeurs.

Le conseil général a effectué le reconventionnement des équipes de prévention spécialisée. La convention qui lie Solidarité Prévention Insertion avec le département a pour objet « la mise en place d'actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » en application des articles 40 et 45 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

La prévention spécialisée étant une forme d'intervention sociale sur le lieu de vie même des bénéficiaires, elle est un outil privilégié d'observation de l'adéquation entre les besoins des jeunes et les dispositifs de prise en charge, impulsés par les diverses politiques sociales pour la jeunesse. Pour diverses raisons, les jeunes les plus en difficulté ont perdu confiance et se détournent ou refusent d'aller vers les structures qui ont mission de les aider. Ils se retrouvent au ban de la société dans un statut d'exclus. Il est alors nécessaire d'aller vers eux et c'est le rôle de la prévention spécialisée.

C'est à partir de la présence dans la rue et des situations observées et analysées que la prévention spécialisée a développé sa capacité de faire un diagnostic des besoins des jeunes et de leurs évolutions.

Cette connaissance induit des obligations de :

- médiation entre le jeune et les structures d'actions pour la jeunesse.
- veille et d'alerte pour informer les financeurs et contribuer à l'évolution des politiques sociales.
- signalement des jeunes en danger.

La prévention nécessite aussi de développer de la créativité pour mettre en place des actions spécifiques en mobilisant des partenaires et des financeurs autour de projets à mener en commun.

En ce qui concerne le service que je dirige, les problématiques des jeunes nous conduisent à travailler en complémentarité avec les autres intervenants en charge de la jeunesse et du social sur notre territoire.

La connaissance des projets élaborés par les partenaires est nécessaire pour que nous puissions mener à bien nos prises en charge des jeunes rencontrés dans la rue. Nous pratiquons la réciprocité des échanges d'informations lorsque c'est l'intérêt de notre public.

Les relations de concertation, d'association et de collaboration qui caractérisent le partenariat ne se développent pas facilement. La volonté des acteurs, la convergence des analyses sont parfois limitées par le cadre des missions et le champ des interventions et les diverses logiques professionnelles.

Le contexte de la prévention spécialisée est de plus en plus complexe. Les problématiques du public jeune se sont alourdies et les bénéficiaires potentiels de nos actions ont augmenté en même temps que les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Les dispositifs en faveur de la jeunesse et les intervenants se multiplient et la situation est telle que certains jeunes ont pris l'habitude d'aller des uns aux autres et de les mettre en opposition.

Parfois les jeunes ne comprennent pas très bien à quel service ils ont à faire et quelles sont ses compétences, ce qui les décourage vite.

Cette méconnaissance, cette incompréhension, ces rejets font que les relations entre les jeunes et les dispositifs se passent mal, ou n'aboutissent pas aux objectifs prévus. La place de la prévention spécialisée dans l'arsenal des politiques sociales et son mode d'intervention auprès des jeunes permettent de construire des passages en servant d'interface.

Par sa mobilité, sa non-institutionnalisation et sa capacité de réaction aux évènements, la prévention est une structure relais entre les jeunes en rupture et la société. Cette place particulière dans l'ensemble des dispositifs contribue à la réussite des politiques pour la jeunesse et en particulier celles issues de la Politique de la Ville.

Les textes qui définissent la prévention spécialisée lui confèrent une plasticité qui facilite son adaptation à l'évolution des problématiques des jeunes. C'est un dispositif territorialisé et son financement par les collectivités locales justifie que la prévention spécialisée prenne en compte les commandes politiques des élus locaux; les relations entretenues avec eux, permettent de porter à leur connaissance les situations repérées sur le terrain.

Les objectifs du service de prévention que je dirige sont imprégnés par cette réalité .

Il s'agit pour les salariés, avec le soutien du conseil d'administration de SPI :

- de recueillir la parole des jeunes en difficultés,

- de leur apporter des réponses appropriées, par des actions éducatives adaptées,
- de faire connaître les besoins et les espoirs des jeunes pris en charge,
- de trouver avec les partenaires les complémentarités les plus appropriées,
- d'informer les élus politiques des réalités sociales des quartiers.

Dans la première partie de ce mémoire, je vais présenter un tableau du contexte socio-économique Cannois, des dispositifs en faveur de la jeunesse et en particulier le service de prévention que je dirige.

Dans la seconde partie, j'évoquerai les problématiques des publics qui fréquentent le service telles que nous les analysons et les évolutions que cela implique dans notre projet de service et dans la politique du personnel.

Dans la troisième partie je définirai les stratégies d'organisation mises en place pour piloter le service et les changements que je compte impulser pour diversifier nos réponses aux besoins repérés chez les jeunes.

Le public que nous prenons en charge est composé à 70% de jeunes français d'origine maghrébine. La plupart sont des enfants de français musulmans rapatriés d'Algérie. Ils sont écartelés entre la culture de leurs ascendants et la culture ambiante. Leurs comportements en société témoignent des tensions provoquées par cette double appartenance mal maîtrisée.

La prévention spécialisée semble en capacité d'éviter le repliement communautaire en montrant à ces jeunes qu'ils ont leur place dans la vie collective et en leur proposant des passerelles.

La réussite de notre mission passe par notre compétence à promouvoir l'intégration de ces jeunes << déculturés >>.

Au delà de leur propre évolution, n'est-ce pas dans l'avenir, leur capacité à structurer et à socialiser leurs propres enfants qui est en cause ?

Partie I
Les fondements du service de prévention de Solidarité Prévention Insertion

1.1 Environnement local

1.1.1 Le contexte Cannois

1.1.2 Le quartier populaire de La Bocca

1.2 Le cadre réglementaire de la prévention spécialisée

1.2.1 Evolution du cadre de la prévention

1.2.2 L'intervention éducative

1.2.3 Les effets de la décentralisation

1.2.4 Evolution du Conseil Technique de Prévention Spécialisée

1.3 SPI au sein du département et de la ville

1.3.1 L'association Solidarité Prévention Insertion

1.3.2 Le département des Alpes Maritimes
et la prévention spécialisée

1.3.3 La convention qui lie SPI au département.

1.3.4 Les partenaires du service

La mise en place et le fonctionnement d'un service de prévention s'appuient sur plusieurs éléments liés à l'environnement, aux orientations des politiques concernant la jeunesse et à la situation des publics bénéficiaires. Les trois piliers qui assurent les fondations sont :

- ◇ l'environnement urbain avec son contexte socio-économique et le réseau de partenaires.
- ◇ le cadre administratif composé des textes fondateurs de la prévention, des orientations du département et de la municipalité qui se retrouvent dans les conventions liant l'association gestionnaire avec les collectivités locales, sans oublier les orientations en faveur de la jeunesse prises par l'Etat.
- ◇ l'évolution de la situation des jeunes et de leurs familles telle qu'elle peut être observée et analysée par l'équipe éducative.

Pour commencer, je vais dresser un tableau socio-économique et démographique de la ville de Cannes, et en particulier du quartier de La Bocca, territoire d'intervention du service.

Puis nous verrons le cadre administratif du service dans toutes ses dimensions.

Enfin je présenterai le réseau des partenaires du service qui est conséquent, le quartier de La Bocca bénéficiant de divers équipements et services dotés de moyens humains importants. Ces partenaires ont des habitudes de travail collectif déjà anciennes et ils cherchent toujours à les améliorer.

1.1 Environnement local

1.1.1 Le contexte Cannois

Les interventions d'une structure sociale sont en interaction avec le contexte social et économique du territoire communal et départemental qui l'entoure. C'est encore plus évident pour un service dont les missions portent sur la prise en charge des jeunes en difficulté sur leur lieu de vie.

Dans cette première partie, les aspects économiques et démographiques de la ville vont donner un aperçu de l'environnement dans lequel les jeunes évoluent et se construisent, c'est ce que j'appelle la culture ambiante.

Dans notre pays Cannes est ville particulière, elle doit être à la hauteur de sa renommée internationale tout en assurant les missions d'une ville de moyenne importance. Sa population ne cesse de baisser depuis le recensement de 1982, elle est passée de 74 000 habitants en 1975 à 67 594 personnes en 1999, et se retrouve au 3^è rang des villes des Alpes-Maritimes après Nice (400 000 habitants) et Antibes (72 000 habitants).

Les aspects historiques et économiques :

- Bref historique :

La renommée internationale a commencé en 1834 avec l'installation de Lord Brougham Chancelier du Royaume-Uni de Grande-Bretagne. Après les aristocrates anglais ce sont les allemands, les russes, les espagnols qui se sont installés à Cannes à la fin du XIX^è siècle. En 1920 la ville comptait 215 villas de prestige et 34 hôtels, aujourd'hui il y en a plus de 200. Cannes s'est popularisée et mondialisée avec le Festival International du Film et les différents «marchés» qui ont été créés dans les années 1970/80 pour servir le développement de la technologie de l'image et du son. L'attrait du site, les congrès, les festivals attirent de plus en plus de visiteurs. Le nombre d'étrangers qui fréquentent la ville représente 30% de celui des autochtones, qui vivent donc dans un univers culturel cosmopolite.

- L'économie :

L'industrie du tourisme sert de moteur économique pour tout le département des Alpes-Maritimes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Le taux de croissance du département se situera pour 1999 entre 6,5% et 7%, ce qui fait de ce département, un des plus dynamiques du pays.

Le tourisme est la principale source de revenus de la ville de Cannes qui vit au rythme des périodes de vacances et des « évènements » Cannois, que constituent les divers festivals, marchés, congrès

Les habitants sont entraînés dans un tourbillon de dollars et de paillettes. C'est un contexte d'apparats et d'apparences avec des moments de vie frénétique et de léthargie.

Pendant les pics d'activité l'offre d'emploi est supérieure à la demande. Ces emplois sont temporaires et très rémunérateurs en raison du nombre d'heures accumulées sur de courtes périodes.

La ville se trouve coupée entre ceux qui font la fête nuit et jour et aux quatre coins de la ville et ceux qui travaillent pour que la fête existe. Plusieurs semaines dans l'année, les Cannois, et en particulier les jeunes, vivent sous la pression des caméras et des micros des médias du monde entier venus pour couvrir les « évènements » et qui en profitent pour interroger les indigènes. Certaines émissions sont réalisées en direct de Cannes, et les jeunes des cités font la queue pour y assister. Ils côtoient dans les rues, sur les plages, dans les boites de nuit, les « vedettes » du moment et nouent des relations aussi superficielles qu'éphémères, quasiment virtuelles et pour retourner à l'école ou chez le patron il faut « sortir du film ».

La ville atteint en juillet et août des pointes de fréquentation de 130 à 150 000 personnes avec toutes les conséquences induites dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène et des soins médicaux à une période où les agents des services publics souhaitent prendre des congés.

- Les habitants :

Nous avons vu que depuis 1982 le nombre d'habitants baisse de façon continue, les diminutions se font sur l'est et le centre, alors que l'ouest s'est enrichi de 1 400 logements ces dernières années, soit 2 500 personnes. Ces nouveaux logements sont pour l'essentiel des habitats sociaux.

A partir de 1989, la municipalité de Cannes a été la seule du département à avoir fait le choix de réaliser un programme de construction de logements sociaux. Or il y a constamment un grand nombre de familles en attente de relogement au niveau du département, du fait des difficultés pour accéder à un logement.

Une partie des nouveaux logements a été attribuée à des familles cumulant des difficultés sociales et nécessitant des prises en charge lourdes. Cela a eu pour conséquence d'accroître le déséquilibre démographique entre l'ouest et le reste de Cannes et d'augmenter le nombre de personnes en grande difficulté, sur un quartier ayant toujours eu un équilibre social fragile.

- L'immigration :

Malgré la baisse du nombre d'habitants, la ville connaît un solde migratoire positif entre 1982 et 1990: 20 040 personnes sont venues s'installer sur le territoire de la commune (hors migration saisonnière). Elles venaient souvent d'une autre région de France et avaient plus de 40 ans. Les moins de 20 ans représentaient 20% des arrivants.

Actuellement, parmi les nouveaux arrivants, le plus grand nombre est originaire du département. Ceci peut s'expliquer par l'attraction de l'emploi sur le littoral et l'exode des habitants des moyen et haut pays des Alpes-Maritimes qui tendent à se désertifier.

En 1982, les étrangers qui s'installaient, étaient pour 23% d'origine tunisienne pour 13% d'origine algérienne et les ressortissants de l'Europe étaient les plus nombreux. En 1990 cet ordre s'est inversé : la population originaire du Maghreb représente 62%. Globalement la population de nationalité étrangère oscille entre 12,9% pour les tranches d'âge 0 - 14 ans et 25 - 39 ans et 9% pour les 15 - 24 ans. Elle concerne 2 741 ménages soit 16,4% des foyers cannois.

Ces arrivants, majoritairement installés sur La Bocca, sont si peu qualifiés qu'ils forment un réservoir de main-d'oeuvre flexible avec peu d'exigence sur le plan des rémunérations et des conditions de travail.

L'hôtellerie représente sur l'année 10 à 13 000 offres d'emplois en majorité à durée limitée, pour un total de 30 000 emplois annuels sur la seule ville de Cannes.

Pourtant les chiffres du chômage, du département et de la ville, sont supérieurs au niveau national :

- 13,4% pour Cannes
- 12,6% pour les Alpes Maritimes
- 14,8% pour la région PACA
- 11,3% au niveau national.

Le département et la ville attirent constamment les chômeurs d'autres régions. Parmi les demandeurs d'emploi, les plus nombreux habitent La Bocca, il s'agit principalement de jeunes de moins de 26 ans, sans qualification ou de personnes de plus de 50 ans et de chômeurs de longue durée.

Ils sont majoritairement d'origine maghrébine, ce qui peut s'expliquer par la réticence de certains employeurs à recruter des jeunes maghrébins, même pour les emplois qui ne sont pas en contact avec le public. Les jeunes vivent mal ce qu'ils considèrent comme une manifestation de racisme.

A La Bocca peu de femmes ont une qualification professionnelle, elles sont majoritairement femmes au foyer et les revenus d'assistance forment l'essentiel de leur revenu.

La ville de Cannes est bordée par plusieurs collines, le Suquet qui est son coeur historique, et la Croix des Gardes, la Californie, qui sont les zones résidentielles de prestige.

Les terrains encore disponibles pour construire des logements se trouvent à l'ouest. Cannes a, comme beaucoup de villes, deux aspects :

- à l'est et au centre, c'est la ville du luxe, des palaces et des casinos.
- à l'ouest se trouve le quartier de La Bocca qui regroupe les logements sociaux de la ville.

1.1.2 Le quartier populaire de La Bocca :

Il se situe à l'ouest de Cannes, sa façade maritime est étroite, il s'étend en longueur vers le nord où se trouvent les nouvelles constructions.

Il est composé de plusieurs sous-quartiers : le Grand Ranguin, la Frayère, les Mûriers, les Bosquets et la Verrerie. Les immeubles de la Verrerie sont les plus proches du bord de mer. Ces logements sociaux sont intégrés à un ensemble de résidences de tourisme qui offre la plus grande capacité d'accueil hôtelier de toute l'Europe, soit plus de 4000 lits.

Ces résidences hôtelières louent des appartements tout équipés, à la journée ou au mois; en plus des touristes, la crise du logement leur amène une population en difficulté qui se retrouve très vite dans une situation financière et sociale encore plus dégradée avec des besoins d'assistance multipliés.

C'est pourquoi une population de pauvres en voie de grande exclusion cohabite avec des touristes venus du monde entier, sous le regard goguenard et intéressé des jeunes des cités.

Le quartier populaire de la Bocca compte au moins 25 000 habitants, soit plus du tiers de la population cannoise, sur un territoire qui représente moins du quart de la superficie de la commune. L'intercommunalité s'y pratique depuis longtemps avec plus ou moins de réussite et par obligation car une partie des logements de l'office public d'habitations à loyer modéré (OPHLM) de Cannes, est construite sur le territoire de la ville du Cannet.

Les locataires se sentent Cannois car ils travaillent à Cannes et fréquentent les écoles et les équipements de Cannes. Les trois cités et les deux zones pavillonnaires représentent 1 000 logements et 4 500 habitants situés sur la commune du Cannet. Une mairie annexe a été installée en 1980 pour permettre aux Cannettans d'effectuer les actes et les démarches élémentaires, car le centre vital du Cannet se trouve à dix kilomètres de La Bocca.

Celui qui traverse Cannes voit des fleurs partout, de l'ocre, du blanc, du bleu et le scintillement des vitrines. La Bocca ne dépare pas le paysage, tout y est rose et vert. Les HLM sont bien entretenus grâce aux réhabilitations, les tags sont rapidement effacés, et les boîtes aux lettres remplacées. L'urbanisation verticale laisse de la place à la verdure. Les jardins pour les petits enfants sont très fréquentés et pourvus de jeux et de mobiliers tout à fait attrayants.

Les parkings sont nombreux, mais les adolescents « tapent le ballon » entre les voitures, au grand dam des propriétaires et les groupes de jeunes plus âgés « tiennent le mur » en bas des immeubles.

Quand on interroge les jeunes sur l'environnement, ils font remarquer que les éclairages sont moins brillants que sur la Croisette. Ils montrent aussi les caméras de surveillance installées aux points stratégiques des cités qui ne cessent d'augmenter. Leurs plus gros « reproches » concernent les locaux collectifs, ils trouvent qu'il en existe peu, au delà de ceux qui sont occupés par le Bel Age, les MJC, les centres de loisirs, il n'y a pas de salle pour les événements familiaux comme les anniversaires, mariages, baptêmes, chorba (1)

Les pétarades des deux roues en pleine nuit, les séries de pneus crevés au petit matin, les jeunes qui stationnent dans les entrées, le manque d'espace, augmentent le mal-vivre des habitants.

(1) la chorba est le potage qui débute le repas de rupture de jeûne, chaque soir pendant la durée du Ramadan, il se partage avec l'ensemble de la famille et des amis.

Dans le département, La Bocca est la seule zone, qui ait une tradition industrielle représentée aujourd'hui par l'Aérospatiale qui construit des satellites. Cette usine emploie près de 800 salariés et représente 1 200 emplois induits, mais ce sont des emplois hautement qualifiés.

La Bocca est habitée par les moins fortunés de la ville et celui qui a un travail régulier est considéré comme un privilégié de la cité. Ce quartier a été durement touché par la récession économique qui a suivi les chocs pétroliers et par l'arrivée de populations nord-africaines, ce qui a constitué un changement irréversible.

La tradition ouvrière de La Bocca remonte au début du siècle; chantiers navals, verreries, laiterie, horticulture avec le mimosa et le jasmin, équipement électrique et réparations de matériels ferroviaires.

Après 1980 toutes les enseignes de la grande distribution et depuis 1990 tous les discompteurs se sont installés dans la zone industrielle.

Les premiers logements HLM ou assimilés sont apparus en 1955 (284 logements) puis en 1961/62 (300 logements) Aujourd'hui il y en a plus de 5 500, ainsi qu'un foyer Sonacotra pour travailleurs immigrés célibataires de 100 places.

Au cours des années, le quartier de La Bocca s'est construit sa vie propre avec ses deux mairies annexes et ses deux adjoints, ses associations, sa couleur politique, sa fête patronale, ses équipements sportifs et ses deux salles de spectacles polyvalentes.

Au début des années 70, les premiers occupants des logements sociaux quittèrent peu à peu le quartier pour accéder à la propriété dans les communes environnantes ou dans le Var.

Ils ont été remplacés, à partir de 1975, par des immigrés européens (portugais, espagnols, slaves) mais surtout nord-africains (tunisiens, algériens, marocains.)

Ce sont majoritairement leurs enfants, pour la plupart nés en France, qui sont pris en charge par notre service de prévention.

Depuis les années 60, une vie associative militante solide avait fait remonter les besoins des Boccassiens aux élus qui ont toujours favorisé la mise en place de multiples structures sociales et socio-éducatives. Les jeunes Boccassiens ont donc à leur disposition diverses structures d'aide, de loisirs et des équipements sportifs, le service de prévention en est un élément central.

1.2 Le cadre réglementaire de la prévention spécialisée

1.2.1 Evolution du cadre de la prévention.

Après la guerre, les conceptions répressives et carcérales qui considéraient qu'un jeune délinquant devait être rééduqué dans des maisons de redressement se sont modifiées peu à peu.

Les concepts de relation d'aide et de prise en charge éducative, se développent. Ils sont liés à l'appréhension du délinquant juvénile comme symptôme d'un dysfonctionnement social et même familial. Le délinquant coupable devient un inadapté victime.

Dans le même temps la prévention est apparue comme nécessaire pour intervenir en amont des comportements délinquants pour des jeunes en danger moral en voie d'inadaptation sociale. L'objectif éducatif est alors de rétablir les liens entre ces jeunes et leur environnement. Dès 1959 le Ministère de la Santé apporte un soutien financier suivi en 1960 par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Les clubs et équipes de prévention (CEP) peuvent alors prétendre à des subventions inscrites aux dépenses obligatoires, au titre de l'ASE. La compétition entre les ministères pour le tutorat de la prévention est importante.

C'est en janvier 1961 lors d'un colloque organisé par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports intitulé « les problèmes posés par les CEP » que le terme de prévention spécialisée (PS) apparaît.

Une partie des acteurs de la prévention cherche à en faire un nouveau champ pour le travail social. Ils tentent même de créer une nouvelle profession celle d'**acteur de prévention** et de mettre en place un cursus de formation.

Cette tentative sera abandonnée sous la pression des écoles d'éducateurs et des associations d'éducateurs spécialisés. En 1963 le Premier Ministre crée, par arrêté, le Comité National des CEP pour coordonner l'activité des groupements privés pratiquant des actions de prévention en direction de la jeunesse socialement inadaptée. Le Comité va favoriser la théorisation des objectifs et des méthodes de la prévention spécialisée en tant que nouvelle action socio-éducative.

En 1970 est créé un comité interministériel chargé de définir une politique de prévention et de réadaptation en faveur des jeunes inadaptés sociaux (1). Son fonctionnement est assuré par une commission permanente. Elle est rendue effective par l'arrêté du 4 juillet 1972 et les 7 circulaires d'applications qui ont suivi de 1972 à 1975. Ensemble, ils forment un cadre qui précise les divers aspects de la PS et donne des directives techniques (dossiers de constitution, modèle de conventions, plan comptable, liste d'actions possibles).

Les articles 1, 2, et 3 créent le Conseil Technique des clubs et équipes de prévention qui est chargé de donner à la commission permanente des avis sur les problèmes posés par les CEP, en particulier « pour les méthodes et les techniques en matière de l'inadaptation sociale ». Il peut aussi faire des propositions.

Les articles 4,5,6,7 précisent les conditions d'agrément d'un CEP et sa mise en route :

- ◇ lieu et population : « un milieu où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés » art 5.

(1) « Jeunes en marge », Conseil Technique des CEP, Ed Ministère de la Santé et de la Famille Paris 1978, p 18.

- ◇ objet : « mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes » art 5, avec « des travailleurs sociaux expérimentés, éducateurs, animateurs, personnes bénévoles, compétents en matière de prévention ».
- ◇ partenariat : « en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels » art 5.

Selon l'article 6, l'agrément ne peut être donné qu'après l'élaboration d'enquêtes fournissant les données socio-démographiques du secteur ainsi que le niveau d'équipement socioculturel.

L'article 9 intègre l'activité des CEP « dans les actions de prévention du service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance ». et impose « la collaboration avec les autres services, groupements et établissements qui participent à des actions de prévention ». Il prévoit aussi la délibération par le conseil général des propositions du préfet en matière de financement et d'organisation du partenariat.

1.2.2 L'intervention éducative en prévention spécialisée

Il s'agit d'une action sans mandat nominatif, elle « se différencie de la prévention naturelle réalisée par les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les patronages, les maisons des jeunes et de la culture » et de « l'action éducative en milieu ouvert, à laquelle il est recouru dans le cadre de la protection de l'enfance en danger et qui est plus individuelle » circulaire 26 du 17 octobre 1972. Le mandat confié à la PS est un **mandat géographique** par rapport à un territoire repéré.

La prévention spécialisée est basée sur la **libre adhésion** (article 5) et l'**anonymat** (circulaire 31 du 13 Juillet 1973), cela suppose d'aller vers les jeunes en difficulté pour entrer en contact avec eux et mettre en place une relation de confiance nécessaire à tout travail éducatif.

En ce qui concerne le public ciblé les textes demeurent assez flous, en utilisant des notions telles que :

- ◇ « milieu ouvert où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés » art 5 arrêté du 4 juillet 1972,
- ◇ « prévenir l'inadaptation et la délinquance » circulaire 26.
- ◇ « jeunesse en situation de danger » circulaire 9.

La PS n'est pas mise en situation de traiter les phénomènes de délinquance, sa mission est plus large et se réfère à une action sociale globale. Elle est un outil de « **socialisation et de promotion** », (circulaire 31). Les actions individualisées mais aussi les actions sur les groupes, auprès des familles sont possibles à condition de « bien délimiter les actions de la PS », circulaire 31 et de collaborer « avec les autres services, groupements et établissements qui participent aux actions de prévention », circulaire 26.

La notion d'action sociale globale a marqué l'évolution du travail social. Elle implique que l'être humain est pris en compte dans toutes ses dimensions : familiale, culturelle, économique en rapport avec son cadre social territorial. La personne est reconnue comme sujet et acteur de son cadre de vie.

L'action éducative doit se construire à partir de tous ces paramètres. C'est ainsi que nous comprenons que la PS doit travailler à la promotion des individus et de leur milieu et cela dépasse le traitement de l'inadaptation. Il s'agit de développement social et d'évolution du cadre de vie en fonction des besoins repérés.

Comme l'indiquent les textes réglementaires, l'intervention éducative part des **besoins détectés** lors des contacts de rue. Elle ne se réalise pas dans des formes déterminées à priori, ni dans des réponses structurées sur du long terme, cette institutionnalisation nuirait à la mobilité et à la nécessaire adaptation à la mouvance des besoins.

Les activités de loisirs, les ateliers sont des outils pour faciliter et soutenir la relation avec les jeunes. Le caractère occasionnel doit primer sur la répétition.

Ce principe de non institutionnalisation peut trouver sa place dans les relations avec les partenaires afin de leur « transmettre », lorsque c'est possible, les activités mises en route par la PS. Les jeunes pourront d'une part trouver ou reprendre une place dans les équipements socioculturels et d'autre part ils pourront rencontrer d'autres jeunes et s'initier à la vie collective.

1.2.3 Les effets de la décentralisation

Dès 1980 le rapport Bianco-Lamy propose un renouvellement de la législation de l'aide sociale à l'enfance notamment en donnant aux élus une légitimité plus importante en matière d'action sociale. C'est le signal de départ d'une volonté de rupture avec la tradition centralisatrice de notre pays qui va se traduire par les lois de décentralisation.

Il s'agit de « donner davantage de libertés, de compétences, de moyens aux collectivités locales » (1).

Annoncée officiellement en 1981 la décentralisation est organisée par plusieurs lois successives qui dépendent les unes des autres. Elles délimitent les transferts de compétences de la plupart des secteurs administratifs vers les collectivités locales que le législateur appelle collectivités territoriales et qui sont, la région, le département, la commune.

L'aide sociale est bien sûr concernée par l'ensemble des lois et surtout celle du 6 janvier 1986 dite loi particulière qui organise le transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé en apportant des modifications à la loi du 30 juin 1975 et au Code de la Famille et de l'Aide Sociale (CFAS).

(1)THEVENNET Amédée, L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation, Paris, ESF, 1995, 11ème ed, p 31.

La PS rattachée au service de l'ASE est concernée par cette loi qui confirme son existence en la citant, notamment à l'alinéa 2 de l'article 40 et à l'article 45 du CFAS que je présenterai ultérieurement.

1.2.4 Evolution du Conseil Technique de Prévention Spécialisée

Un arrêté du 12 mars 1986 élargit la composition du Conseil Technique de Prévention aux élus des collectivités territoriales, (quatre conseillers généraux et deux maires nommés par le ministère de tutelle sur proposition de l'association des Présidents des conseils généraux et de l'association des Maires de France y siègent) et avalise le nom de comité technique de prévention spécialisée (CTPS).

Ce CTPS a un double rôle dans l'histoire de la PS. C'est d'abord un organe consultatif d'informations et de recherches auprès du ministère. La circulaire 26 du 17 octobre 1972 a défini sa mission :

- d'une part, il doit « se pencher sur les modalités de fonctionnement des clubs et équipes » dans le but d'éviter que l'action spécialisée des CEP soit considérée isolément des autres actions de prévention de l'inadaptation sociale. La PS fait donc partie intégrante des politiques sociales de lutte contre l'inadaptation.

- d'autre part, il sert de lien fédérateur entre les divers CEP de France et fait, grâce à sa composition, remonter les réalités du terrain. C'est très précieux pour les divers CEP qui travaillent sur le territoire français, car c'est la direction des affaires sociales (DAS) qui est en charge des politiques sociales.

L'une des dernières études effectuée à la demande et sous la responsabilité du CTPS a eu pour thème « Prévention Spécialisée, Politiques de la Ville et Développement Communautaire » (1).

Il existe aussi un autre organe de recherche et de mutualisation des expériences qui est associatif, c'est le comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS). Il se veut être « le porte-parole des associations gestionnaires de PS en ce qui concerne les réponses qu'elles apportent aux questions relatives aux jeunes en difficulté, à leurs familles ainsi qu'aux problématiques des quartiers d'habitat social » (2).

Les travaux et recherches effectués par ces deux instances contribuent à donner un cadre théorique qui sert de guide au service et sur lequel je m'appuie pour réfléchir avec le conseil d'administration.

1.3 SPI au sein du département et de la ville.

1.3.1 L'Association Solidarité Prévention Insertion

L'association Solidarité Prévention Insertion a été créée en 1990 pour remplacer l'association Club de Prévention de Ranguin (CLP) et permettre l'extension de la prévention sur l'ensemble de La Bocca.

Ces modifications qui, pour les autres associations de La Bocca représentaient un bouleversement, ont été réalisées à la demande du conseiller général du canton et des élus de la ville de Cannes.

(1) Etude réalisée par le GREFOSS à la demande du CTPS avec le soutien de la DAS, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Paris 1998.

(2) Plaquette: objectifs du CNLAPS pour 1998, orientation générale.

Il s'agissait de mettre fin dans l'association à des conflits internes qui duraient depuis de longs mois. Ces conflits portaient sur les valeurs de la prévention spécialisée et leur mise en oeuvre dans l'action éducative

Ces sujets sont récurrents dans l'histoire de la prévention et constituent régulièrement des points de tension au sein des associations.

Dans l'ancienne association, les administrateurs les plus nombreux étaient les représentants des autres associations du quartier. Les conseillers d'administration du CLP s'affrontaient régulièrement sans arriver à se déterminer sur les orientations importantes. La question était de trancher entre les tenants d'une prévention spécialisée secondaire et tertiaire pouvant, à l'occasion, se charger des « cas lourds » et les tenants d'une prévention primaire qui souhaitaient rapprocher les éducateurs de la MJC pour qu'ils prennent en charge certaines activités fréquentées par des jeunes, connus pour être « difficiles ».

L'équipe, composée de trois salariés éducatifs, était perturbée par ces affrontements vécus quasiment toutes les semaines, car les éducateurs participaient aux réunions de bureau et de conseil d'administration, et elles étaient nombreuses.

L'absence de ligne claire de travail laissait à chaque éducateur le libre choix des actions. Malgré ces handicaps, cette équipe était proche des jeunes, efficace et créative. Elle avait mis en place plusieurs dispositifs dont deux au moins, servent encore de référence mais ne fonctionnent plus actuellement.

Il s'agit d'un foyer d'accueil ouvert à tous les jeunes du quartier, en fin de journée, et de « l'animation de rue » pour les jeunes âgés de 12 à 16 ans qui ne partaient pas en vacances, dispositif précurseur des diverses opérations « anti été chaud » qui s'appellent aujourd'hui « Ville Vie Vacances ».

Pour mettre fin aux difficultés que je viens de résumer, les élus locaux d'un commun accord, ont, à l'aide de leurs techniciens, rédigé de nouveaux statuts pour une nouvelle association.

Le conseil général a voté le déconventionnement du CLP du quartier de Ranguin et le conventionnement de la nouvelle association Solidarité Prévention Insertion dont je suis la directrice.

Puis le territoire d'implantation du service a été élargi à l'ensemble de La Bocca et le nombre d'éducateurs a été doublé. Le service comprend six postes éducatifs, une secrétaire, et une directrice, à temps plein. Les finalités de SPI sont clairement énoncées dans les statuts :

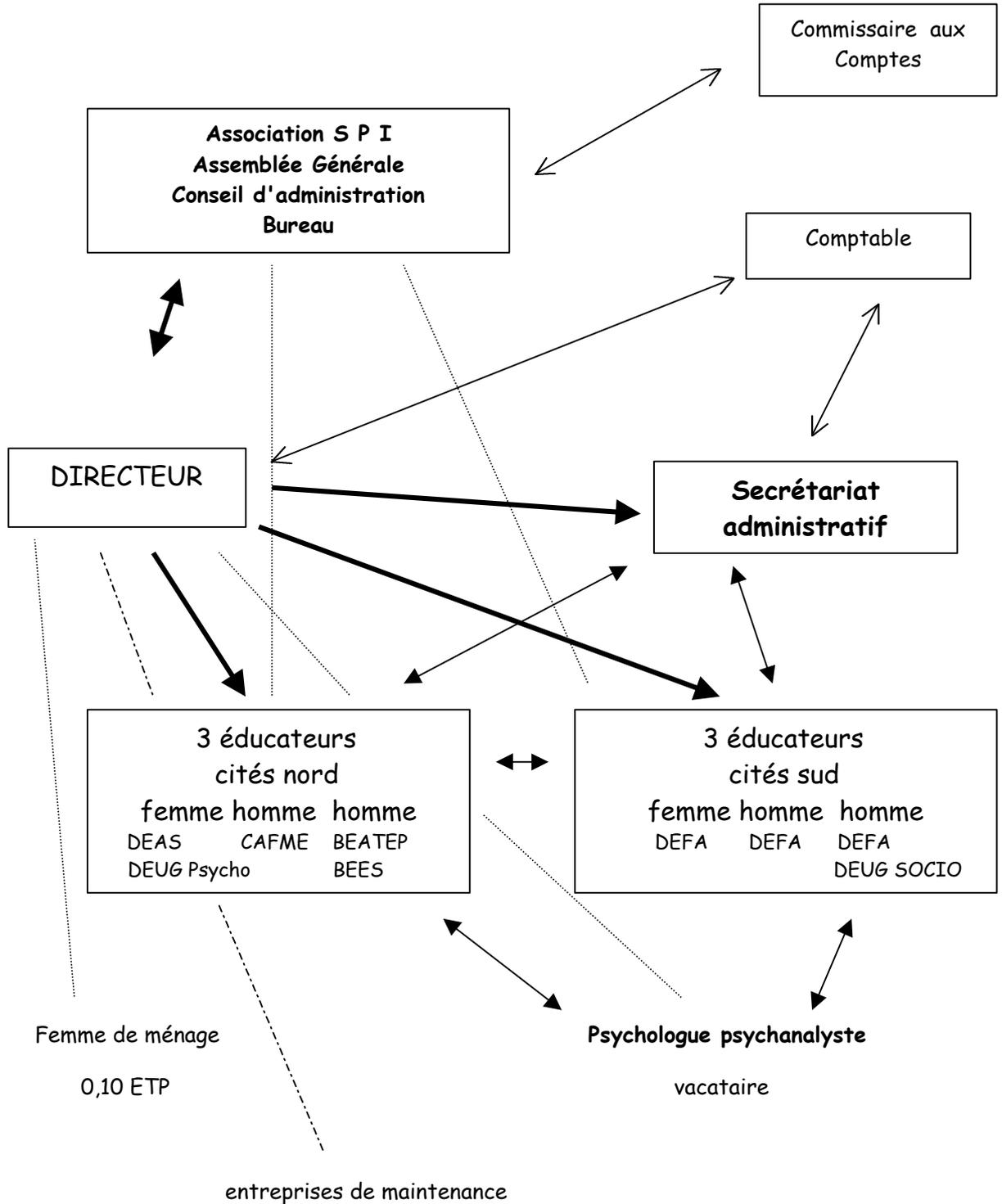
- ◇ faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes en difficulté par tous moyens spécifiques notamment leur libre adhésion (article 2).
- ◇ l'action de SPI est menée dans un complet partenariat avec les organismes et associations oeuvrant dans le même champ social et pouvant apporter la complémentarité nécessaire à l'efficacité de l'action (article 3).

Le conseil d'administration souhaite que les activités du service correspondent aux concepts de prévention primaire et secondaire en privilégiant la prise en charge des adolescents et en se limitant autant que possible aux mineurs.

Le projet du service met l'accent sur la nécessité de mener des actions collectives en complémentarité avec celles qui sont réalisées par les structures du quartier. Les actions de prévention relevant du « curatif » devront se limiter à l'accompagnement des « cas lourds » vers les structures compétentes.

Dans cette même période le Conseil général, à la suite de la décentralisation et du transfert de compétences, entamait l'élaboration du schéma départemental.

Les relations internes Association, Service



1.3.2 Le département des Alpes Maritimes et la prévention spécialisée

Le **schéma départemental d'action sociale** a été ratifié en 1990 et comporte un chapitre intitulé « la prévention spécialisée ». Sa rédaction avait donné lieu en 1988 et 1989 à plusieurs rencontres entre les techniciens de la toute nouvelle Direction des Actions Médicales et Sociales et les associations gestionnaires accompagnées de salariés.

En introduction le texte (1) reprend l'article n° 45 du CFAS qui rappelle la mission et précise les types d'actions :

- ◇ « 1° des actions tendant à permettre aux intéressés, d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale.
- ◇ 2° des actions dites de PS auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.
- ◇ 3° des actions d'animation socio-éducatives pour la mise en oeuvre des actions mentionnées au deuxième paragraphe, le président du conseil général habilite des organismes publics ou privés dans les conditions prévues aux articles (nouveaux) 11-1, 11-2, 11-3 de la loi du 30 juin 1975 ».

Le département reconnaît qu'il a été chargé « d'une mission de prévention de l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse héritée de l'arrêté du 4 juillet 1972 », puis il annonce sa volonté de **redéfinir les missions** des associations mises en place vingt ans auparavant sur le département où l'action de PS a vu le jour en 1975.

(1) Tous les termes entre guillemets sont extraits du schéma départemental, chapitre III, la prévention spécialisée, pp 23-28, daté de 1990 et toujours en vigueur.

Trois associations étaient en effet conventionnées au moment de la rédaction du schéma départemental :

- ◇ Montjoye et l'Association Départementale de la Sauvegarde importantes associations intervenant au niveau départemental, gérant chacune trois équipes et plusieurs établissements sanitaires et sociaux.
- ◇ Solidarité Prévention Insertion association locale gérant l'équipe de Cannes ouest.

En 1989 les financements de ces équipes atteignaient 6 540 535 F, entre 1989 et 1998 ils ont augmenté de 45%.

Dans ce bilan de l'existant, le schéma reprend les principes de la PS : non mandat, modes de relation avec les jeunes, méthodologie de l'aller vers, libre adhésion.

Il souligne que « l'action se place prioritairement en amont des actes qui pourraient conduire à une mesure administrative ou judiciaire d'assistance éducative ». Le conseil général met l'accent sur l'**aspect préventif**, qui doit être privilégié par les services de prévention spécialisée, en l'opposant au curatif.

Dans le schéma, la PS est questionnée sur son champ d'intervention. Le conseil général des Alpes-Maritimes, comme le lui permet la décentralisation a décidé de situer la PS dans le dispositif de prévention globale existant sur le département.

Le schéma départemental détaille toutes les institutions qui oeuvrent pour «prévenir une marginalisation ou son développement» et donc réaliser une action de prévention globale.

Le conseil général considère que dans l'ensemble les équipes de prévention spécialisée sont « restées trop longtemps repliées sur elles-mêmes » sans respecter « le principe de base » de « la collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements sociaux et culturels ».

L'opération « loisirs quotidiens des jeunes » est citée comme exemple d'un **travail en multipartenariat**.

Ce type d'opération constitue un modèle d'actions de prévention qui pourrait être « crédité d'un véritable rôle de PS en raison du public ciblé et de la nature des thèmes proposés : recherche des ressources économiques pour les jeunes, loisirs, soutien scolaire etc. »

La globalité de l'action préventive est ainsi définie « la PS qui ne concernait qu'un type de jeunes en voie de marginalisation devrait désormais être abordée d'un point de vue beaucoup plus général en inscrivant les jeunes dans un contexte d'insertion qui doit être le plus large possible ».

Le conseil général regrette que la prévention spécialisée n'ait pas mis en place une évaluation de ses actions et il considère que c'est une manière d'éviter de rendre compte avec précision des actes éducatifs accomplis au jour le jour.

Dans le schéma départemental, le financeur a indiqué que le conventionnement implique l'acceptation de rendre compte à un triple niveau :

- ◇ aux élus du département qui « financent et posent le problème en terme de rentabilité ».
- ◇ aux jeunes dans l'évaluation permanente que représentent leurs réactions aux services offerts.
- ◇ aux équipes elles-mêmes « qui veulent utiliser leurs moyens avec la meilleure efficacité ».

Il s'agit en analysant chaque action :

- ◇ d'une **évaluation quantitative** à partir d'indices de fréquentation et de fréquence.
- ◇ d'une **évaluation qualitative** de l'état du quartier à partir d'indicateurs tels que « respect des équipements, participation à la vie associative ».

Le schéma suggère que l'évaluation qualitative se fasse aussi par rapport à l'évolution des individus sur des indicateurs tels que « capacité à faire des démarches ».

La conclusion du chapitre sur la P.S. donne une **définition précise de la prévention de la marginalisation sociale** qui « doit être une action globale faisant appel à de nombreux partenaires », les termes « information, concertation, besoins, priorité, objectifs » situent l'action préventive globale dans le cadre d'une action sociale communautaire et territoriale centrée sur le bénéficiaire. Le schéma institue la circonscription d'action médicale et sociale (CAMS) « comme le lieu susceptible de répondre le mieux à cette exigence de concertation ».

1.3.3. La convention qui lie SPI au département

La convention qui lie SPI au département a pour objectif « **la mise en place d'actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles** ».

Elle s'appuie sur :

- ◇ La loi n° 86-17 dite loi particulière.
- ◇ Le décret n° 59.100 du 7 janvier 1959 relatif à la protection de l'enfant en danger.

L'article 1 situe la mission dans le cadre de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille du département. Il s'agit de « mener sous son contrôle des actions de prévention générale auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu et plus généralement des actions socio-éducatives en réponse aux besoins recensés sur les communes ».

L'article 2 rappelle **les principes de libre adhésion des jeunes et de respect de l'anonymat.**

L'article 3 institue le **partenariat** avec :

- ◇ les CAMS,
- ◇ les municipalités des secteurs d'intervention,
- ◇ les services qui participent au dispositif de protection judiciaire de la jeunesse.

Les articles 4 et 5, concernent le personnel, il est spécifié que nous devons recruter un personnel qualifié et expérimenté et **travailler en équipe**.

Les articles 7, 8 et 9 se rapportent

à l'engagement financier du département,
au rapport d'activité qui doit faire apparaître une évaluation des actions,
à la durée de la convention et au délai de sa dénonciation.

En 1996 le conseil général a demandé à l'association de fournir un **contrat d'objectifs** précisant nos différentes actions, les modalités d'évaluation et les problématiques sur lesquelles nous voulons intervenir.

Le contrat d'objectifs instrument de travail encore en vigueur, est validé par les services de l'ASE et les CAMS de notre zone d'intervention. La validation fait l'objet d'une note écrite qui reprend point par point les objectifs et favorise les actions menées en partenariat et en collaboration avec la circonscription.

Les techniciens de l'ASE rappellent que notre action doit se limiter aux mineurs en privilégiant les 12 - 16 ans. L'association et les salariés comprennent la volonté du département d'assumer au mieux sa mission de protection des mineurs. Mais, sur le terrain, les éducateurs sont dans l'obligation de prendre en charge certains jeunes majeurs :

- soit parce que dans une famille, aucune autre action éducative ne peut être menée, si la situation du plus grand ne s'améliore pas,
- soit parce que, dans le cas de jeunes errants, les éducateurs sont interpellés à l'occasion de leur présence dans la rue, sur des situations de marginalisation, qu'ils sont obligés de prendre en compte pour conserver leur crédibilité auprès des autres jeunes , et des habitants.

Le cadre réglementaire du service de prévention de Cannes Ouest tire son origine de la PS mais en la remodelant et en la mettant en situation de s'ouvrir aux dispositifs d'insertion et aux différents opérateurs pour les faire bénéficier de son expertise. Notre travail de diagnostic donne aux décideurs et aux opérateurs des éléments de faisabilité en particulier les caractéristiques du public et la nature des difficultés à traiter. Nos accompagnements vers les structures sont des aides à l'intégration des jeunes dans les dispositifs de droit commun.

1.3.4. Les partenaires du service

A Cannes et en particulier à La Bocca, les municipalités qui se sont succédées ont eu la volonté de favoriser l'action sociale et l'éducation populaire. Le territoire de La Bocca est donc équipé :

- ◇ d'une douzaine de crèches et haltes garderies,
- ◇ de trois bibliothèques pour enfants,
- ◇ de deux Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC),
- ◇ trois gymnases, une piscine,
- ◇ quatre terrains de proximité équipés pour permettre tous les jeux de ballons.

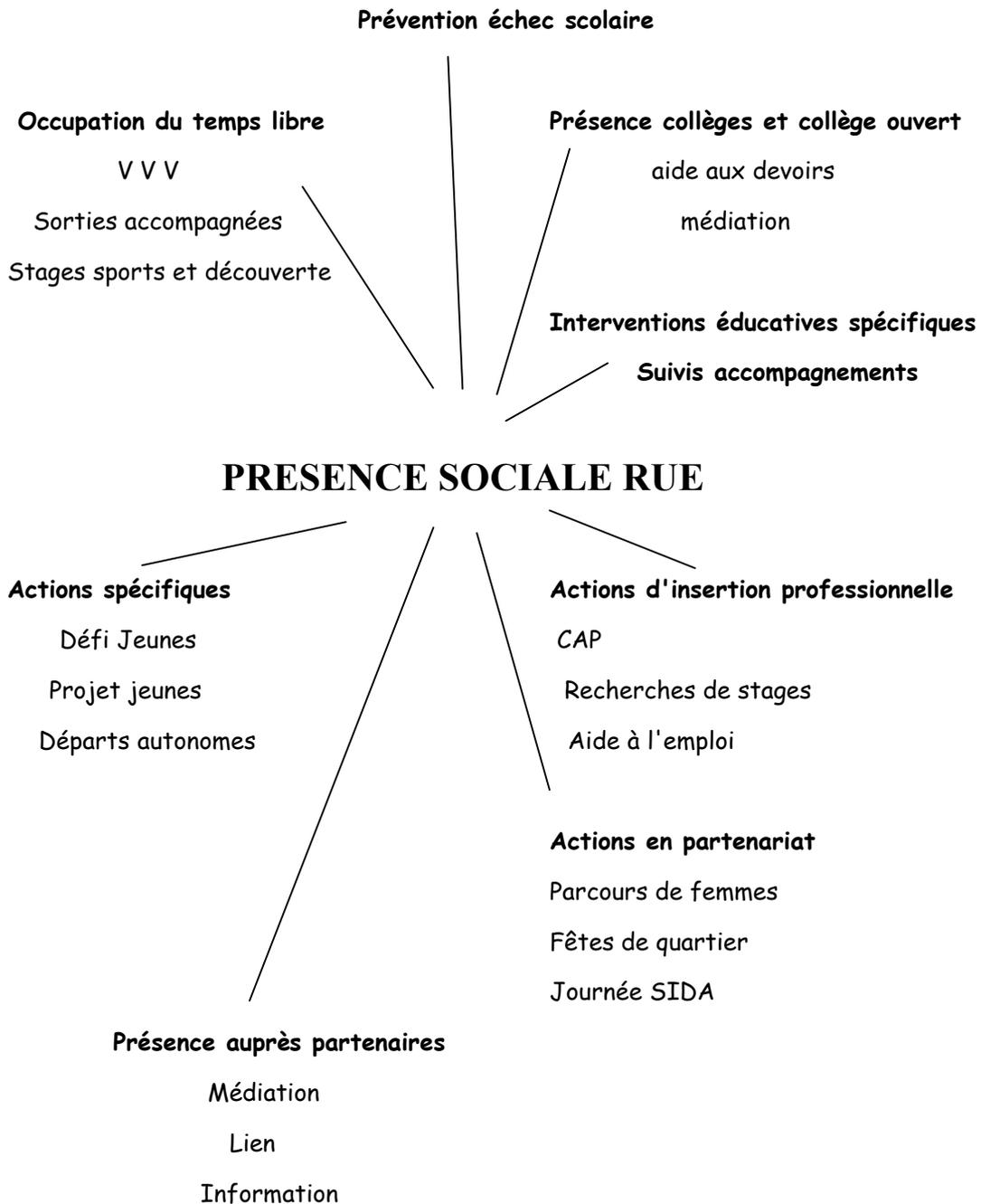
Cannes a été la première ville du département à concrétiser les orientations prises par l'Etat en faveur de la jeunesse et de l'emploi. Ainsi ont été mis en place un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. (CCPD), une Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) transformée en Mission Locale intercommunale, un Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE).

Au niveau de l'éducation nationale, le nord de La Bocca a été classé en **zone d'éducation prioritaire** (ZEP) qui a été reconduite l'an dernier à l'occasion du plan national de relance des ZEP.

**TABLEAU DES AXES DU TRAVAIL EDUCATIF
D'APRES LE CONTRAT D'OBJECTIFS 2 000**

Multi-interventions

Individus et groupes



L'obligation d'être en relation avec les structures sociales et socioculturelles est imposée au service par le cadre réglementaire et le conseil d'administration. Cela correspond à ma conception du travail social, en général.

Mon expérience d'éducatrice m'avait convaincue qu'aucun dispositif, qu'aucun service ne peut tout seul avec sa logique de fonctionnement interne, faire évoluer les situations des personnes. Convaincue que les organisations fonctionnent de manière systémique, je pense que l'interaction entre les structures et le travail collectif favorise le développement des quartiers et l'évolution des individus.

C'est avec ces convictions, que j'ai inscrit le service dans le réseau partenarial du quartier et dans toutes les réunions de concertation dont les thèmes peuvent améliorer les conditions de vie des jeunes. J'incite le service à entrer dans un partenariat d'actions, qui nous permet de travailler collectivement, à partir des dispositifs impulsés par l'Etat ; mais la volonté ne suffit pas pour que le partenariat fonctionne.

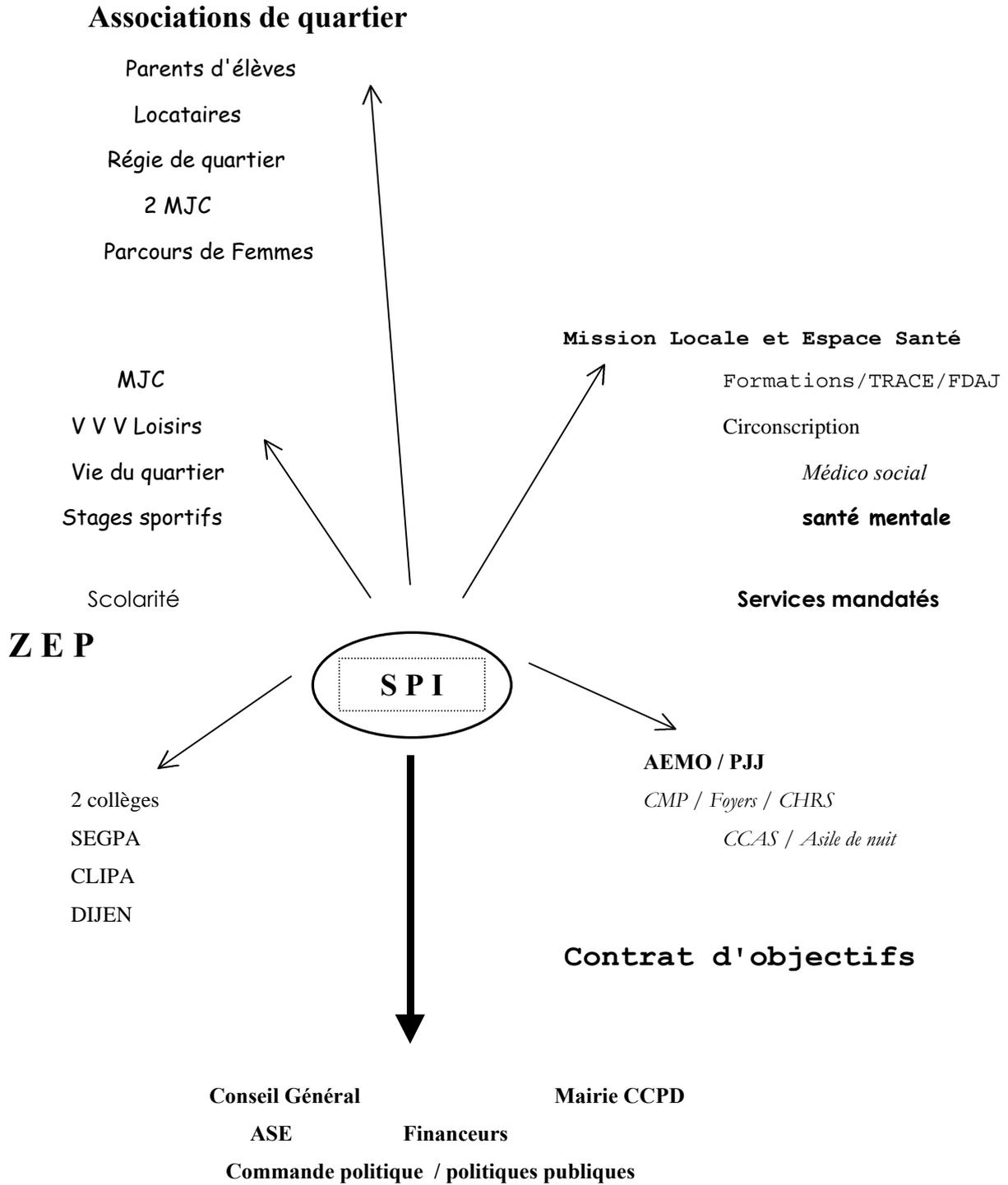
Le partenariat peut s'établir entre des structures dont les finalités, les missions, les gestions financières possèdent des logiques très différentes à condition que chacune sache ce qu'elle attend de l'autre. Il faut que le cadre des missions et les modes de fonctionnement de chaque structure soient suffisamment clarifiés et « portés en interne » pour qu'ils puissent être expliqués, compris et respectés à l'extérieur comme à l'intérieur.

Il faut aussi un accord minimum sur la représentation du quartier, l'analyse des populations et des besoins, les perspectives d'évolution et sur ce que chaque structure peut mettre en place pour enrichir l'avenir commun.

A La Bocca, nous sommes globalement d'accord sur les constats. Les missions des uns et des autres sont à peu près connues, mais pas forcément acceptées, ni respectées.

RESEAU DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Tableau réalisé en équipe



Régulièrement, en période de tension, certains partenaires, pas toujours les mêmes d'ailleurs, se comportent comme s'ils voulaient instrumentaliser les autres. La non institutionnalisation de la prévention favorise ces tentatives et nous nous en défendons. Le contrat d'objectifs est précieux dans ces moments-là, car il nous permet de garder notre cap, sans « froisser » les partenaires.

Les jeunes avec leurs comportements et leurs provocations langagières servent d'analyseurs et mettent le réseau de partenaires face à ses contradictions et ses rivalités. Il faut alors beaucoup de « persévérance » pour surmonter les crises et continuer à travailler ensemble, plutôt que de se replier sur ses missions et son quotidien.

En réunion d'équipe nous avons dressé un tableau sommaire des partenaires du service et des actions communes. Ce tableau est aussi présenté aux jeunes quand le service mène son action d'information sur l'environnement social, pour qu'ils sachent à qui ils peuvent faire appel. Les éducateurs veulent les aider à se situer comme acteur dans cet ensemble de partenaires et à distinguer le droit commun des dispositifs spécialisés.

Le partenariat c'est aussi une sorte de « morale », car pour être partenaire il faut être « au service de » populations dont on a la conviction qu'elles sont capables d'évoluer de façon constructive.

Une autre difficulté du partenariat porte sur l'**échange d'informations** sur les publics dont nous nous occupons. La question est de savoir où commence la **confidentialité**, pour les travailleurs sociaux de la circonscription elle est totale, c'est à dire qu'ils ne partagent aucune information sur les individus.

Cette position les coupe d'une certaine concertation avec les acteurs du quartier, car elle les marginalise. Par exemple, les directeurs d'écoles primaires n'acceptent plus de donner l'accès aux assistantes sociales de polyvalence aux classes alors que certaines, dans le cadre d'enquêtes sociales, aimeraient rencontrer les instituteurs et voir évoluer les enfants à l'intérieur.

Ces difficultés liées à la confrontation de positions entraînent des problèmes relationnels ; dans le cas précis, elles rendent difficiles les réunions de concertation de la ZEP.

Il faut savoir que les écoles de notre quartier ont le plus grand pourcentage d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative, par rapport à l'ensemble du département. Les enseignants souhaitent comprendre et échanger sur ce sujet avec la circonscription, c'est le service de prévention qui sert parfois d'intermédiaire.

Cette question de la nature des informations à divulguer, se pose d'une manière très aiguë entre le service de prévention et la Mission Locale. Cette structure a été mise en place pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle est incontournable puisqu'elle détermine les orientations des jeunes en stage de formation. Sans cette habilitation, les organismes de formation ne peuvent pas recevoir tel ou tel jeune. Ces stages, outre l'acquisition de savoirs, donnent aux jeunes qui en bénéficient un statut et une rémunération et bien que sans illusion sur ce qu'ils pourront trouver à la sortie, un certain nombre de jeunes acceptent « d'aller en stage ».

La Mission Locale est un passage obligé pour les jeunes en difficulté et son avis détermine l'avenir immédiat des jeunes, le service de prévention est en relation étroite avec elle. Les éducateurs vont souvent « négocier » une réorientation ou informer le correspondant d'un « dérapage » de tel ou tel jeune.

La difficulté avec la Mission Locale, comme avec certains services mandatés ou avec les MJC, se situe au niveau de l'usage qui est fait des arguments que le service déploie, pour « défendre » un jeune. Il arrive souvent aux éducateurs de voir revenir des jeunes furieux, les traitant de « balance » parce que le collègue d'une autre structure ou service s'est servi maladroitement des renseignements fournis par SPI.

Face à ce type de dysfonctionnement les éducateurs restent méfiants, évitent certains collègues. Les suggestions du service se font alors par écrit et je les signe. Il s'agit d'une interpellation officielle d'un service par un autre qui nécessite une réponse formalisée.

Dans ces exemples, je crains que le partenariat n'ait trouvé ses limites. Je pense qu'il faut continuer à être en relation, à expliquer et à faire ensemble, dans l'optique de la meilleure coordination possible au bénéfice des jeunes et le directeur a un rôle très important dans la mise en place et la gestion des partenariats.

Il s'agit de mettre nos efforts en synergie pour faciliter l'intégration des jeunes dans les **structures de droit commun**.

De par ses missions et sa méthodologie, le service de prévention est un relais entre la rue et les institutions, et entre les institutions.

Partie II

Regards croisés sur les jeunes des cités

2.1 Jeunes en groupe

2.1.1 Modes de vie et comportements

2.1.2 Pratiques langagières

2.2 Identité et altérité

2.2.1 L'enfance

2.2.2 L'adolescence

2.3 Les observations du service de prévention

2.3.1 Le développement des conduites addictives

2.3.2 Les conduites à risques

2.3.3 Les déficits identitaires

2.3.4 Les comportements de violence

2.3.5 Les modifications des temps de veille et de sommeil

Comme nous l'avons vu, la définition du public de la prévention se trouve dans les divers textes qui forment le cadre administratif, elle peut être résumée ainsi «jeunes et familles en difficulté sociale ou en rupture ».

La question se pose de savoir si cette catégorisation est toujours pertinente : c'est d'abord pendant leurs temps de présence dans la rue, que les éducateurs côtoient le public de la prévention. Cette population est essentiellement constituée de groupes de jeunes.

Ces groupes sont hétérogènes, certains jeunes travaillent ou suivent une formation mais le plus grand nombre « zone ». Les observations faites par les éducateurs du service sont toujours concordantes, les jeunes ont l'habitude de se regrouper et de stationner massivement dans les espaces publics.

C'est avec ces ensembles de groupes de jeunes que le service travaille et quand il s'agit de prise en charge individuelle, seules les interventions diffèrent.

Elles sont à la croisée de plusieurs actions qui s'adressent à des jeunes différents et dont les difficultés sont aussi très variables. Le service doit être en capacité de diagnostiquer les situations des jeunes et d'adapter la prise en charge et les actions mises en place car ces jeunes ont des besoins différents :

- actions curatives pour récupérer des situations très détériorées, cela nécessite des rencontres individuelles autour de suivis sociaux ou d'accompagnement.

- actions préventives d'information, d'explication pour anticiper sur la dégradation, elles sont le plus souvent collectives.

- actions collectives pour tous les jeunes qui souhaitent et acceptent d'y participer, elles peuvent se faire en partenariat.

Pour ma part, je considère que ce sont les échanges au cours de la rencontre, qui déterminent le public. Une fois connus, les jeunes sont positionnés en fonction du diagnostic et des difficultés identifiées. Certains jeunes sont dans une situation si détériorée, que nous sommes dans le domaine du curatif, ce sont les «cas lourds».

D'autres jeunes ont seulement besoin d'une information, d'un soutien ponctuel pour avancer, avec ces jeunes la relation se poursuit de loin en loin, elle sert à vérifier que le jeune fait son propre chemin. D'autres encore se situent entre le curatif et le contact, c'est la population majoritaire à laquelle s'adresse la prévention.

Pour nourrir les réflexions et les analyses du service par rapport aux jeunes rencontrés dans la rue, nous avons recours aux travaux des chercheurs en sciences humaines.

Les questions que nous nous posons par rapport à ce grand nombre de jeunes qui passent tant de temps à se regrouper dans la rue, concernent le sens à donner à leurs pratiques juvéniles. Nous cherchons à savoir ce qu'elles apportent aux jeunes, comment ils s'organisent ? Nous nous interrogeons aussi, afin de savoir **pourquoi les adultes leur ont abandonné les espaces publics**, ce qui nous paraît constituer une évolution dont les conséquences ne sont pas encore mesurées.

Pour les éducateurs, exister dans la rue, s'immerger dans la vie et la culture de la rue est difficile, parfois plaisant, souvent délicat et frustrant, et pourtant nécessaire parce que les jeunes y « vivent ».

Des équipes de sociologues et d'ethnologues dont les travaux décrivent et expliquent la vie dans les cités populaires et en particulier celle des jeunes, les ont suivis et observés dans leurs cheminements.

La question peut se poser de savoir si la vie des jeunes des cités constitue un véritable objet de recherches, je pense « qu'il s'agit d'une thématique d'une image où l'on peut associer, où l'on peut articuler des mots ou des jugements, sorte d'espace social, sorte de représentation d'une limite; on y fait côtoyer avec plus ou moins de bonheur, de conviction, actualités et impressions, entre violences, insécurité, immigration, délinquance, solitude etc. » (1)

Les travaux des sociologues, tels F. Dubet, D. Lapeyronie, D. Lepoutre, comportent des modèles d'intelligibilité qui servent aux éducateurs du service pour observer et comprendre les jeunes avec lesquels ils sont en relation éducative.

La dimension relationnelle, en particulier celle des jeunes avec leurs pairs, me paraît être à partir des constats que nous avons réalisés, un élément constitutif de la personnalité des jeunes. J'observe qu'aujourd'hui l'enfant se construit de plus en plus en dehors des adultes qu'ils soient parents, enseignants ou voisins. Il grandit en dehors du regard des parents, avec les autres jeunes en bas de l'immeuble ou avec les images des films et les émissions destinées à la jeunesse. C'est avec les autres jeunes qu'ils les commentent et pas souvent en famille ou à l'école.

2.1 Jeunes en groupe

2.1.1 Mode de vie et comportements

En 1987, F. DUBET(*), décrivait le quotidien des jeunes des banlieues de Lyon dans son ouvrage « La galère: jeunes en survie ». La lecture de ce livre a enrichi l'équipe dans sa compréhension des jeunes des cités de La Bocca et a permis de mieux appréhender leur vécu quotidien et les conditions dans lesquelles se construit leur personnalité.

(1) LABADIE Jean-Michel, « la banlieue comme rupture », in Rassial JJ et al, Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ? Paris Erès 1998, pp 25-31.

(*) Cf bibliographie.

« L'incertitude, le flottement, la formation de réseaux fragiles à la place des bandes, les longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, la délinquance présente et peu spectaculaire (...) sont (...) leur expérience quotidienne, ce qu'ils appellent la galère. » (1)

Les jeunes passent de la culture de rue, de celle des copains, à la culture de la famille et à la culture dominante propagée par l'école, les structures socio-éducatives, les maîtres d'apprentissage ...

Ils se trouvent dans une situation de **déculturation** qui entraîne une vie désorganisée, remplie de **confusion** et d'**ennui**, sur fond de **colère** intérieure.

« Ces sentiments de **désorganisation** sont si forts, qu'ils conduisent les groupes qui haïssent pourtant la police à reprocher aux policiers de ne pas assez intervenir pour les protéger, d'abord contre les fous, ceux qui tirent et qui ont des chiens, mais aussi contre la délinquance dont ils sont alternativement victimes et coupables ». (2)

Les jeunes veulent que les adultes s'intéressent à eux, qu'ils les respectent et les comprennent, pourtant ils sont pris dans des enchaînements de fréquentations et de comportements qu'ils sont trop faibles ou trop inconscients pour interrompre, avant qu'ils ne dégènèrent. La conséquence est que les adultes les rejettent et que le fossé entre les générations s'accroît.

La confusion dont parle DUBET, vient du manque de repère mais aussi, je le pense, de l'insuffisance de leur culture générale. Ces jeunes manquent d'acquis scolaires qui pourraient leur permettre de mieux connaître et appréhender le monde qui les entoure.

(1) DUBET, op cit, p 10-11

(2) DUBET, op cit, p 70.

La conséquence est un manque de compétences sociales pour comprendre et utiliser le fonctionnement de la culture dominante, c'est pourquoi, ils sollicitent le service pour être leur intermédiaire auprès d'adultes « importants » par exemple « veux-tu téléphoner pour moi, tu sauras mieux expliquer mon cas, tu seras pris au sérieux ». Avec leurs copains, ils ont des capacités de **palabres** et des **savoir-faire relationnels** assez étonnants, mais ils ne les transposent pas dans leur relation avec les adultes.

Avec la désorganisation et la confusion apparaît le sentiment d'**échec**, qui intériorisé, s'accompagne de sentiment d'**impuissance** et d'un **fatalisme** correspondant à un début de déprime. Le jeune laisse les éléments décider pour lui ce qui est manifeste quand il nous dit : « j'ai oublié d'aller à l'audience du tribunal et je suis jugé par défaut, c'est pas juste. ». Parfois ce laisser-aller peut avoir moins de conséquences : « le réveil n'a pas sonné, mon copain n'a pas ramené mon scooter, j'ai raté le bus, c'est trop loin ». Ce que nous pensons être de fausses excuses, n'en sont pas pour les jeunes, qui sont convaincus de la réalité de la fatalité et de leur incapacité à inverser la situation.

En pratiquant de cette façon, les échecs s'enchaînent très vite, alors pour arrêter d'être en échec, le jeune baisse les bras et ne fait plus rien : « j'ai rien appris à l'école, j'ai fait des stages mais y a rien au bout, tout est bouché, je ne veux plus aller à la Mission Locale ». Selon DUBET « le sentiment d'impuissance est total plus rien ne peut advenir et l'on fait, que rien n'advienne ». (1)

Autrement dit ce sentiment d'échec est tellement intériorisé qu'il faut un travail éducatif et des expériences réussies pour mettre le jeune en situation de valorisation et de restauration de l'image de soi. Au sentiment d'échec, s'ajoute celui d'impuissance et tous deux ont des conséquences sur l'évolution de la personnalité que je traiterai plus loin.

(1) DUBET, op cit, p 77.

Ces sentiments conduisent à l'état d'**apathie** et d'**anomie** ou au contraire à l'augmentation des sentiments de frustration qui sont générateurs de **violence** et d'actes d'**incivilité**.

Il est courant d'expliquer la délinquance, par ces sentiments de frustration mais je pense que la délinquance est aussi une réponse aux difficultés économiques du jeune et de sa famille.

La conscience d'échec et le sentiment d'impuissance n'empêchent pas le jeune d'avoir un impérieux désir de participation pour avoir sa place dans la société. Le rêve le plus courant est : « un emploi à la mairie, une femme, deux enfants, et si j'ai vraiment de la chance, une maison à moi avec un chien de garde pour éloigner la racaille. » (1)

La frustration concerne leur vie dans la cité « ce n'est pas la vraie vie, c'est pourri, il n'y a rien pour nous. » Ils rejettent aussi la Maison des jeunes et de la culture sous prétexte que « rien n'y est organisé pour eux et qu'elle ne sert pas aux jeunes qui en ont vraiment besoin ».

Ce rejet / attraction se retrouve dans leur rapport à d'autres institutions « à l'école, le prof ne s'occupe pas de nous, il ne regarde que les fils » (2). Leur rejet des professeurs se double d'un rejet des éducateurs, des psychologues, et de tous ceux qui sont « payés pour s'occuper d'eux » mais qui sont « incapables de changer leur situation ».

(1) Dans le fonctionnariat seuls les emplois municipaux paraissent accessibles aux jeunes, en particulier les services des jardins et du nettoyage..

(2) Les « fils » sont des jeunes dont les parents travaillent, vont aux réunions de parents d'élèves etc. Ils sont généralement blancs et en tête de classe et ils doivent faire face aux représailles et au racket ...

Il s'agit de réactions très affectives, d'amour et de haine, qui se reportent aussi, de temps à autre, sur l'équipe de prévention, car tous les adultes qui travaillent sur et pour les quartiers, sont un jour ou l'autre agressés verbalement et parfois victimes de passage à l'acte.

Leur frustration est amplifiée par les sentiments d'exclusion qui les submergent et qui ont de multiples causes. La première étant le fait d'être domiciliés à La Bocca, dans une cité qui les stigmatise par la mauvaise image que les Cannois en ont.

Le groupe des intervenants des quartiers a obtenu de l'office HLM et de la municipalité que les noms des cités «malfamées» soient modifiés à l'occasion de réhabilitations.

Les panneaux de signalisation ont été changés, mais les habitudes se transforment moins facilement et les anciennes appellations et leurs contenus demeurent dans les conversations.

Cette stigmatisation est aussi une raison de souhaiter quitter ces cités, mais la situation de l'immobilier sur la bande du littoral de la Côte d'Azur est telle que les prix des locations sont trop élevés et c'est pourquoi beaucoup d'habitants se considèrent comme assignés à résidence (1).

Dans la réalité, le parc de logement social a un taux d'occupation record, les appartements se libèrent essentiellement à la suite de décès et la course aux informations et à l'intermédiaire qui va pouvoir faire avancer le dossier est permanente. Chaque structure est sollicitée pour donner un « certificat de moralité » pour appuyer la demande.

A la suite du sociologue américain MERTON, qui travaillait sur les causes de la déviance et de la délinquance, dans les années 1950 - 1960, DUBET, parle de **conformisme frustré** comme une des causes de la délinquance. Cette délinquance se traduit par le vol de biens que le jeune ne pourra jamais acquérir.

(1) cette expression marque une fréquentation assidue des tribunaux et du droit pénal

Il agit pour réduire sa frustration qui, malgré cela, reste encore élevée car elle correspond à un conformisme vis à vis de la société de consommation, de la publicité qui se retrouve dans le type des objets volés. Ils volent ce qu'ils peuvent revendre c'est à dire ce qui est à la mode, qui « marche » et qu'ils convoitent aussi pour eux.

Le **manque de repère** auquel se raccrocher, les sentiments de frustration liés à l'impuissance, se traduisent par des tensions internes qui appartiennent au registre de la colère et à la **rage**. Je préfère le terme de rage à celui de haine qui, dans les cités, fait référence à un film qui a eu beaucoup de succès auprès des jeunes des quartiers, mais que j'ai trouvé caricatural et malsain.

Ces tensions éclatent sous forme de passage à l'acte violent. Les jeunes vivent constamment en état de tension et dans un climat de violence larvée. La plupart des interactions se passent sur un mode paranoïaque, les jeunes des cités doivent toujours se méfier de quelqu'un. Ils essaient de piloter leur vie sociale au milieu de « sacs d'embrouilles » pour eux « la vie n'est pas un long fleuve tranquille ». (1)

Ils vivent donc avec une grande quantité de conflits à gérer. Ces conflits reposent la plupart du temps sur des futilités, mais ils traduisent l'importance de **l'émotionnel**, de la demande affective et la quasi-impossibilité de prendre du recul pour analyser les situations et les niveaux d'implication.

En recherche de leur vérité intérieure, ils oscillent comme beaucoup d'adolescents, entre le désespoir et l'espoir le plus fou et ces déséquilibres intérieurs sont reproduits dans leurs rapports avec les autres jeunes. Ils sont ainsi capables de manifester à un moment la plus grande solidarité et à un autre de participer à des expéditions punitives ou à des actes de vandalisme, y compris contre des locaux qui leurs sont destinés.

(1) titre d'un film déjà ancien que le succès a fait passer dans le langage courant.

Cette rage et cette violence se cristallisent sur la police et en particulier les policiers municipaux qui « ne sont pas de vrais policiers puisqu'ils sont embauchés par le maire, payés par les Cannois et qu'ils sont racistes ». La haine contre les policiers s'entretient et s'alimente de récits, de rumeurs et de face à face musclés.

Cet été un jeune dont le service suivait un des frères, est mort en prison où il purgeait une condamnation pour rébellion, outrages et agressions contre un policier municipal. L'annonce de cette mort a été suivie de deux nuits d'émeutes qui se sont soldées par quinze voitures brûlées et heureusement aucun blessé. Le service de prévention était présent sur le terrain pour calmer les ardeurs et servir de médiateur entre le maire, la police et les jeunes.

Nous avons vu que DUBET relie rage et frustration et il distingue deux pôles pour la rage :

- Le premier est celui de la **force** « dans le monde « enragé » l'homme libre est l'homme fort, la rage est associée à la fascination de la force » (1). La violence attire et elle se combat par elle-même « pour arrêter la violence il faut être sans pitié disent les jeunes « c'est comme à la prison, si tu n'es pas fort, tu n'es pas respecté, tu es obligé de te battre ». D'ailleurs cet été, les deux nuits d'émeutes, mentionnées plus haut, ont été consécutives à l'annonce de la cause du décès par suicide. Cette explication n'a pas été acceptée par les jeunes « S... c'était du béton il ne pouvait pas se tuer, le béton pour que ça craque il faut de la dynamite».

- L'autre correspond à ce que DUBET appelle « **nihilisme** » (2) c'est à dire à l'**absence totale d'espérance**, DUBET parle même d'absence de **désir d'espoir** (3). Ce nihilisme se traduit aussi par le saccage de lieux et d'objets qui sont destinés aux jeunes et qu'ils ont utilisés parfois avec beaucoup de plaisir.

(1) DUBET, op cit, p 90.

(2) DUBET, op cit, p 91.

(3) DUBET, op cit, p 92.

Les jeunes vivent le plus souvent en groupe, dans les lieux où ils stationnent. Ces regroupements ne ressemblent en rien aux bandes de jeunes des années 1950. Aujourd'hui il s'agit de relations en réseaux aléatoires qui se constituent au gré des déplacements, des moments et qui comprennent au plus quatre ou cinq jeunes. Une partie du vide des journées, est comblée par la recherche des copains, en déambulant à travers les cités, au rythme de rendez-vous tellement imprécis qu'ils se concrétisent rarement.

Les jeunes n'en sont pas ennuyés car l'objectif est de « s'éclater, oublier, les problèmes, ne plus penser ».

C'est au cours de ces rencontres que se forment les **réseaux de sociabilité**, grâce auxquels les jeunes développent leur capacité de « tchatche », ils parlent pendant des heures et ils s'amusent, ils plaisantent, leur sens de la dérision y compris de l'**auto-dérision** est remarquable. La plupart ont développé des dons d'imitateurs qui sont connus et appréciés dans les réseaux, ceux qui participent sont « morts de rire ». Les **imitations** sont la plupart du temps des emprunts aux émissions de la télévision, à la publicité, aux films, plus rarement à des scènes de la vie de tous les jours.

Dans ce cas, ce sont des scènes caricaturales qui sont jouées ou alors des scènes de violence que la caricature permet de dédramatiser et d'évacuer.

Pour DUBET cette forme de sociabilité a deux fonctions : fermeture et inversion. (1)

- la fermeture car les jeunes connaissent les problèmes des uns et des autres sans qu'ils soient évoqués en groupe et qu'ils se renferment à l'intérieur du groupe.

- l'inversion car le climat du groupe permet à chacun de présenter ses rêves ainsi qu'une image de lui-même idéalisée.

(1) DUBET, op cit, p 97.

C'est dans cette sociabilité de réseaux que le jeune trouve et développe des **moments de sécurité affective**. Ils peuvent, disent-ils, « se laisser aller, se lâcher et déconner » en toute liberté.

Ce sont les réseaux de garçons qui se remarquent le plus au bas des immeubles ou sur les pelouses que les jeunes s'approprient.

A la différence des observations de DUBET, les groupes de jeunes qui sont connus du service, sont rarement mixtes et lorsqu'il y a des filles, elles sont minoritaires; cet état de chose est probablement à mettre en relation avec les traditions maghrébines.

Les regroupements de filles existent mais ils sont plus discrets, moins bruyants, moins chahuteurs, moins longs. Ils se passent souvent dans les appartements car les sorties des filles sont limitées par les tâches ménagères, les petits frères ou neveux à garder ou les interdictions de l'entourage familial.

Les jeunes des cités ont, bien sûr, des relations amoureuses et des échanges sexuels; cela se passe dans la discrétion et en tout cas il n'en est pas fait état dans le groupe. Les jeunes ont du mal à parler d'eux-mêmes, de leurs vécus, de leurs sentiments et encore plus de sexualité, si ce n'est en dérision avec un humour basé sur le sexisme le plus primaire.

La sociabilité de réseaux est valorisée puisque les jeunes y trouvent un dérivatif à la réalité, dans une atmosphère faite d'affectivité et de sécurité. Ces rencontres participent aussi à la concrétisation de l'économie souterraine des quartiers, les objets s'échangent, le shit circule, ainsi que d'autres substances toxiques et l'ingestion d'alcool est fréquente.

Les jeunes organisent leur vie à l'intérieur d'un périmètre qui va de la cité aux grands quartiers de La Bocca, c'est là qu'ils trouvent une identité et se structurent autour des groupes de sociabilité.

Ce repliement sur le quartier est la marque d'une certaine immaturité et d'une forme de dépendance, qui se retrouvent dans l'appel aux adultes par des mises en cause plus ou moins violentes: « vous ne faites rien pour nous, à quoi servez-vous? »

Ils sont capables de reconnaissance et de respect pour ceux qui ont gagné une place dans leur histoire, ce sont en général des personnes qui les ont écoutés, conseillés, guidés, et qui leur ont appris quelque chose ou qui les ont sortis d'une mauvaise situation. Il peut s'agir d'un professeur, d'un entraîneur sportif, d'un habitant, d'un élu politique, d'un éducateur, au milieu du « tous pourris » il y a quand même quelques adultes auxquels ils acceptent de faire confiance, mais leurs possibilités de communiquer avec l'ensemble des adultes sont limitées par leurs habitudes de langage, l'étroitesse de leur vocabulaire et leur pudeur.

2.1.2 Pratiques langagières

David LEPOUTRE (*) le montre très bien dans son ouvrage « Coeur de banlieue, codes, rites et langages ». Ce livre qui fait suite à une thèse, est le fruit d'une recherche ethnologique de plusieurs années, réalisée dans la cité des quatre mille dans la région parisienne.

Les observations et les analyses de l'auteur, correspondent aussi à nos constatations faites auprès des jeunes de La Bocca. Les jeunes des cités écrit-il, parlent un **langage particulier** qui a plusieurs effets :

- il est ludique et participe à des mécanismes que j'ai relevés plus haut comme la fermeture aux préoccupations et au monde environnant, la dérision de leur propre vie et de celle des autres.

- il facilite la sociabilité clanique puisqu'il soude le groupe et exclut ceux qui ne comprennent pas, c'est pourquoi c'est un langage du secret.

- il rend plus fort ceux qui savent par rapport à ceux qui ne savent ou n'osent pas utiliser les mêmes expressions.

(*) Cf bibliographie

Il instaure donc un rapport dominant dominé.

Ce langage se constitue à partir :

- d'inversion de syllabes, exemple : « cailleras » pour racailles.

- d'emprunt à l'argot « caillasse » pour l'argent.

- d'emprunt aux dialectes arabes, en particulier pour se moquer de ceux qui ne les comprennent pas. (1)

- d'emprunt aux dialogues de films à succès, à certaines publicités, exemple « c'est pas écrit la poste », aux humoristes et en particulier aux « guignols de l'info ».

Le langage des jeunes est différent de celui des adultes. Leurs processus de pensée, puis leurs représentations du monde, se construisent de moins en moins à l'école et en famille. Ils correspondent à l'ingestion brute et sans recul de ce qui est véhiculé par les médias et surtout par la télévision, les jeunes fréquentent peu les cinémas mais sont grands consommateurs de films vidéos.

L'apprentissage du monde à travers les médias audiovisuels et le cinéma est un phénomène qui prend actuellement une grande ampleur, il devrait intéresser les chercheurs en sciences humaines. Les éducateurs y sont confrontés au quotidien et sont parfois obligés de demander à certains jeunes de « sortir du film », en utilisant cette dérision que les jeunes affectionnent.

Mais l'avenir nous préoccupe, car les jeunes ont un mode de pensée de plus en plus **déréel**, ils se réfugient dans le **virtuel**, dont ils ne savent même pas, qu'il l'est. Ils réclament souvent la « vraie vie », mais il me semble qu'ils n'ont pas les acquis culturels et les outils linguistiques, pour y accéder, en effet, la plupart de ces jeunes, en marge de la culture dominante, sont quasiment illettrés, ce qui explique notamment que **leurs références culturelles passent par l'oral et le visuel.**

(1) Cela correspond à une revendication communautaire de plus en plus forte sur laquelle nous reviendrons.

Entre eux, les jeunes parlent abondamment; le langage du sexe, de la scatologie et les insultes ordurières sont utilisées fréquemment.

Le répertoire d'obscénités s'apprend dès l'école primaire, il est utilisé par les jeunes entre eux, mais aussi en direction des adultes, à l'école, en famille et avec les gestes qui l'illustrent.

La question peut se poser de savoir quel sens et quelle importance ils donnent à ces mots. Selon LEPOUTRE « cette **contre-légitimité linguistique** s'affirme à la fois en tant que manière de parler populaire en opposition aux manières de parler bourgeoises, en tant que langage jeune, en opposition du langage des adultes acquis aux valeurs dominantes et pour les adolescents issus de familles immigrées, en tant que langage impropre et inconvenant des étrangers exclus et rejetés en opposition à la « belle langue » française académique et scolaire ». (1) En dehors de la transgression, ce langage obscène fait partie du jeu et de la dérision.

Le **niveau sonore**, qui s'échappe de ces groupes est très particulier, entre eux, les jeunes vocifèrent; il faut avoir l'habitude et un temps d'observation pour savoir s'il ne s'agit pas d'un début de bagarre, « d'une embrouille ».

Selon les observations des éducateurs du service, rares sont les jeunes que les autres appellent par leur prénom. La plupart ont un surnom correspondant soit à une particularité physique « bouboule », « moustique », « le chinois » soit à des comportements « coyote », « sardine », « caillou ».

LEPOUTRE nomme « **capital culturel** » (2) le répertoire dans lequel les jeunes puisent les insultes et les vanes. Il écrit que ce capital culturel a « une dimension locale et régionale ». (2) Mon expérience m'amène à penser que la plupart des expressions sont d'abord tirées des films et de la télévision dont ils sont de grands consommateurs.

(1) LEPOUTRE, op cit, p 129 (2) p 157.

Les jeunes manient beaucoup les **insultes**. Le passage de la raillerie à l'insulte est étroit parce que la plaisanterie peut blesser et entraîner une réaction violente. Pour LEPOUTRE « l'échange de vanes est un jeu qui présente des risques » (1), vanes et insultes ne fonctionnent pas selon des schémas symétriques. Les railleries sont réservées à l'intérieur du groupe mais les insultes s'exportent à l'extérieur et tout le groupe est solidaire de celui qui insulte un adulte ou un jeune d'un autre groupe.

Pour LEPOUTRE, les insultes sont répertoriées et graduées, il existe de nombreuses formules de rejet exemple « lâche-moi » et de domination (2) par exemple « mettre à l'amende » .

Le langage des cités peut transmettre à grande vitesse les rumeurs car la fluidité des réseaux relationnels fait que tout le monde se connaît, même s'il ne s'agit que de relations superficielles.

Nous avons eu l'occasion de faire construire à des jeunes des sociogrammes pour qu'ils évaluent et situent leurs connaissances des jeunes de leur quartier, chacun arrive à citer une centaine de noms ce qui les étonne eux-mêmes.

Le langage des cités est aussi un instrument de contrôle pour ces groupes de jeunes car si la personne est capable de l'utiliser elle est dans le groupe, dans le cas contraire elle est dehors.

Les éducateurs de rue doivent jongler avec ce dedans dehors pour raccrocher les jeunes et d'autre part se situer en tant qu'adulte ayant une fonction d'éducation.

Une des insultes les plus « terribles » est celle de « balance » car cette insulte touche à ce qui est une sorte de dogme des groupes de jeunes : la loi du silence. Les policiers savent utiliser cette loi du silence et cette peur d'être traité de « balance ».

(1) LEPOUTRE, op cit, p 164. (2) LEPOUTRE, op cit, p 170.

Savoir mentir est une nécessité et une preuve de force. Le langage des cités inclut l'habitude de **jurer** et la référence à la **parole sacrée** est fréquente.

Selon LEPOUTRE « les jurements font à la fois référence au passé religieux et au sacré dans son sens le plus large, c'est à dire toutes les choses qui sont protégées par les interdits ». (1) Le service sait que les jeunes ont l'habitude de jurer à tous propos « sur la tête de ma mère, la vie de ma mère », et sur « la tombe de mon père », ils utilisent les morts pour donner du poids à leurs propos.

Ils sont de plus en plus nombreux à jurer sur le Coran, jurer, c'est appuyer une promesse, une parole mais c'est aussi une stratégie de défense pour faire face à la contradiction, ce qui est fréquent dans ce monde où le mensonge et l'affabulation sont très présents.

Je me suis étendue sur les pratiques langagières des jeunes des cités, d'abord parce que c'est un obstacle que les éducateurs de rue doivent être capables de transformer en atout pour traduire aux jeunes le langage dominant et réciproquement.

Mais surtout parce que ces jeunes qui sont parfois considérés comme incapables voire inemployables et incasables, possèdent des compétences qui pourraient servir à une reconstruction plus globale de leur identité. Ils ont une forme de maîtrise de la parole qui passe par l'aptitude à la palabre. le sens de l'humour, de la répartie et de la dérision.

LEPOUTRE résume ainsi cette **agilité langagière** : « l'insulte, l'offense, le ragot, le mensonge et les jurements sont autant d'actes de parole qui impliquent également, au même titre que l'usage du lexique de la rue (...) ou au même titre que la pratique des combats oratoires rituels ou ludiques, une maîtrise linguistique une intelligence des situations de l'imagination bref de l'éloquence ». (2)

(1) LEPOUTRE, op cit, p 185.

(2) LEPOUTRE, op cit, p 187.

D'autant que, l'apprentissage de la différence se fait d'abord par la parole car elle est le propre de l'homme et que parler permet de négocier plutôt que de passer à l'acte.

J'ai tenté une description rapide des modes de vie des jeunes en particulier la façon dont ils constituent leurs réseaux relationnels et leurs habitudes langagières car c'est en groupe que les éducateurs rencontrent le plus souvent les jeunes et que leur travail éducatif a comme vecteur la parole.

Dans ces groupes les jeunes y mènent leur vie, ils y existent vraiment, ils y trouvent des ancrages affectifs et les phénomènes identificatoires y sont intenses et profonds. Le travail éducatif doit prendre en compte ce phénomène et mettre en place des actions collectives, car c'est aussi le cadre de vie des jeunes.

Ces façons de vivre sont lourdes de conséquences, la vie en groupe les coupe un peu plus de la culture ambiante et du reste de la société. Réunis en groupes bruyants et remuants, ils inquiètent et parfois terrorisent les adultes qui les croisent, ce qui amplifie les problèmes de communication et les phénomènes de rejet. Les groupes sont repliés sur eux-mêmes et les jeunes pour survivre sont obligés de développer des comportements déviants et des pratiques illégales pour se procurer de l'argent.

Le climat de violence dans lequel les jeunes vivent, leurs tensions internes et les agressions, les saccages, le vandalisme et même les émeutes qui en découlent sont en constante augmentation.

Pour DUBET et BACHMANN, l'évolution de ces jeunes passe par la possibilité pour eux de devenir acteurs de l'évolution de la société, en organisant des actions collectives visant à obtenir la réorganisation des rapports sociaux et la négociation d'un nouveau contrat social.

Devenir acteur de sa vie nécessite que ces jeunes accèdent à l'individualité et à l'altérité. C'est de leur évolution psychologique qu'il s'agit et des modalités de la construction identitaire.

2. 2 Identité et altérité.

2.2.1 L'enfance

Savoir qui je suis ne suffit pas pour définir l'identité. C'est savoir qui je suis par rapport aux autres et qui sont les autres par rapport à moi qui permet d'appréhender le concept d'identité et de l'éclairer par la notion d'altérité.

La psychologie montre que l'identité de l'enfant se construit par des mouvements incessants de va-et-vient entre assimilation et différenciation de tous les éléments culturels apportés par l'environnement de l'enfant.

Et entre identification et distinction par rapport aux modèles que l'enfant côtoie, il s'agit donc d'un travail de construction psychique qui commence dès les premières années de l'enfant. L'enfant prend conscience de son identité peu à peu et de façon discrète sans que l'on sache comment, ni quand cela se passe.

Les chercheurs sont d'accord pour dire que l'identité se constitue à partir de l'apprentissage de son corps par l'enfant et de son fonctionnement et grâce aux interactions avec les êtres humains qui l'entourent.

La fusion des images internes et externes est aussi un stade capital puisqu'il coïncide avec l'apparition du « je » et son usage régulier dans la conversation.

Les psychanalystes à la suite de FREUD, font coïncider l'apparition des pulsions (libido, agression, narcissisme) à la connaissance du corps. C'est à ce moment aussi que l'enfant prend conscience de son identité sexuelle. Elle ne dépend pas seulement de la connaissance anatomique mais aussi des modèles féminin et masculin qu'il a pu repérer autour de lui chez ses parents; à ce processus d'évolution correspond celui de la sphère cognitive.

Les premières années de l'enfant sont particulièrement importantes et les interactions avec l'entourage et en particulier la maman sont déterminantes dans le développement de l'enfant et dans la construction de son identité par rapport à son devenir adulte.

Avec l'âge, l'enfant passe de l'identification aux parents, celle qui participe de l'apprentissage de la culture familiale, à l'identification à des groupes plus larges de personnes dont la plupart sont inconnues des parents. L'enfant commence à se confronter à la société et à la différence. Il apprend à reconnaître les rôles et les statuts par exemple: garçon / fille, élève, camarade.

Il lui faut ajuster ses comportements aux rôles et aux attentes de ses interlocuteurs, il apprend les différences sociales et même les inégalités (riche / pauvre), la ségrégation (jeune / vieux). Il ressent le besoin de se regrouper avec ceux qui lui ressemblent le comprennent et lui donnent de l'affection.

Les groupes d'appartenance se constituent et pour les jeunes des cités ils deviennent des groupes de références par manque de modèles identificatoires efficaces dans leur entourage et l'enfermement commence.

L'identité évolue tout au long de la vie principalement par des remaniements liés à des évolutions existentielles à des modifications corporelles et par les effets de l'intégration de nouvelles connaissances. Ils ont tous et surtout les plus jeunes d'entre eux, besoin d'être reconnus comme quelqu'un qui possède, à la fois un devenir et un avenir (1).

2.2.2. L'adolescence

Le moment de l'adolescence est un des temps forts de l'évolution des êtres humains. L'adolescent doit assumer les transformations de son corps et de sa vie car pour devenir adulte, il doit abandonner les comportements de son enfance

(1) Ce paragraphe est largement inspiré par l'article d'Edmond Marc LIPIANSKI. « identité personnelle » paru dans sciences humaines, décembre 1996, janvier 1997, n° 15 hs, pp 5-7, et mes études en psychologie.

C'est donc une nouvelle phase d'individuation par rupture, avec les habitudes de l'enfance et il doit se projeter dans le futur pour devenir adulte.

Les psychologues contemporains font de la famille l'élément déterminant de la construction identitaire de l'enfant. Cela suppose que les parents aient les capacités psychiques, intellectuelles, culturelles d'élever leurs enfants et de mettre en place autour d'eux un contexte favorable à leur développement. Il faut aussi qu'ils en aient les moyens financiers.

De plus les parents doivent maîtriser les interactions avec leurs enfants pour être suffisamment aidant et structurants afin que leurs enfants franchissent avec succès les étapes de l'évolution que nous avons rappelées ci-dessus.

La pratique du langage par les adultes qui entourent l'enfant est indispensable puisque nous savons depuis LACAN que c'est « le langage qui crée l'enfant et l'humanise ».

L'adolescent prend appui sur l'identité héritée de ses parents, de sa famille d'origine, pour élaborer une identité sociale « pour soi » (1) qui intègre « l'identité visée » c'est à dire la sorte d'homme ou de femme que l'adolescent veut être, ce choix étant bien sûr en rapport avec les identifications aux personnes qui ont marqué son enfance.

Cette dynamique qui conduit à la construction de l'identité nécessite des ajustements incessants, ils sont provoqués par les apports du monde dans lequel le jeune évolue et qui comprend aussi bien les personnes rencontrées que le cadre de vie dans lequel il grandit.

La vie des cités, telle que nous l'avons décrite semble très éloignée de ce que les chercheurs considèrent comme nécessaire à l'épanouissement des jeunes.

(1) « L'identité sociale une configuration dynamique revue Sciences Humaines, déc 1996/janv 1997, hs 15, p 26.

Néanmoins, dans le travail éducatif, dans le choix des activités et les rencontres avec les parents, les éducateurs tiennent compte de ces processus de grandissement et ils les expliquent aux jeunes et à leurs familles.

A certains moments le service considère la vie du quartier comme pathogène. Nous sommes rejoints dans cette réflexion par J.J. RASSIAL, (*) psychanalyste et professeur de psychopathologie, qui a dirigé la rédaction d'un ouvrage collectif intitulé « Y a t-il une psychopathologie des banlieues ? »

Les différents auteurs expliquent que de nouvelles formes de pathologies apparaissent et ils les relient à l'état du lien social, à l'évolution de la société, de la famille et de la fonction parentale.

Cette nouvelle psychopathologie qu'ils ont repérée sur les quartiers populaires met en lumière, selon les auteurs, les difficultés qui touchent l'ensemble du corps social et n'est donc pas spécifique aux banlieues.

2.3 Les observations du service de prévention

Le malaise des jeunes nous semble apparaître de plus en plus tôt. Lors des réunions de coordination de la ZEP, les enseignants décrivent des enfants de classe maternelle qui sont déjà dépressifs et pour lesquels des prises en charge psychologiques semblent nécessaires. Les éducateurs du service rencontrent de plus en plus d'enfants et de jeunes, qui se plaignent que « ça ne va pas dans leur tête ».

Certains parlent de famille, de perte de désir, de peur de l'autre et de besoin de s'isoler, quelques uns, au moins cinq sur un an, ont confié aux éducateurs qu'ils « entendaient des voix dans leurs têtes ».

(*) cf bibliographie

Dans les exemples cités ci-dessus les jeunes ont été capables de mettre des mots sur leurs difficultés et de se confier à un adulte, les éducateurs les ont écoutés et en ont convaincus certains de consulter le centre d'aide médico psychologique; d'autres préfèrent s'en remettre au marabout.

Mais le malaise des jeunes apparaît derrière plusieurs types de comportements qui nous préoccupent et sur lesquels le service intervient avec ses propres actions et à travers celles menées avec les partenaires, ou par eux.

2.3.1 Le développement des conduites addictives

Nous les repérons déjà dans les comportements alimentaires excessifs, puis dans la prise de produits toxiques tels que l'alcool, les toxicomanies médicamenteuses, l'ectasy et la cocaïne. (1)

L'usage du cannabis est banal chez les jeunes que nous prenons en charge, certains présentent une dépendance psychologique, la « fumette » est une raison de vivre et leur principale occupation consiste à trouver du « shit » et à trouver les copains avec qui le fumer, et ils recommencent le lendemain.

Les éducateurs parlent beaucoup de l'utilisation du cannabis avec les jeunes; ce problème est omniprésent dans leurs inter-relations car le service doit faire respecter la loi et nous avons institué la règle que les jeunes ne doivent pas fumer devant les éducateurs pendant les entretiens ou au cours des activités. Tous les jeunes ne s'y conforment pas ce qui amène certains à renoncer à participer aux activités socio-éducatives.

(1) La cocaïne est répandue à Cannes et circule surtout pendant les périodes « d'évènements cannois ».

2.3.2 Les conduites à risque

Les jeunes semblent souvent prendre des risques physiques si démesurés que le service pense à des tendances suicidaires. C'est surtout par rapport à la route, aux deux roues et aux voitures que ces conduites à risques se manifestent et les dégâts sont nombreux et parfois très graves.

Globalement un certain nombre de jeunes négligent leur corps, leur hygiène, leur alimentation et ne se font pas soigner laissant des pathologies banales dégénérer, ils s'agit de plaies, d'infections cutanées, de bronchites, de fractures. L'état dentaire et les déficiences visuelles et auditives sont rarement dépistées, soignées ou corrigées.

Je demande aux éducateurs d'être très vigilants sur les problèmes de santé, de les aborder en relation individuelle et de ne pas hésiter à accompagner les jeunes à l'hôpital.

J'inscris le service dans toutes les manifestations organisées au niveau de la ville, voire du département, concernant les informations sur la santé : journée SIDA, exposition sur les risques de la toxicomanie, journées de la prévention routière.

Nous sommes en train de mettre en place avec l'aide de la Croix Rouge, une action de **formation aux gestes de premiers secours**. J'espère que cette action va se développer et permettre à des jeunes d'obtenir le brevet, qui sera pour certains leur premier diplôme, et qui leur permettra de recevoir une sensibilisation à l'hygiène et à l'attention qu'il est souhaitable d'avoir, pour son propre corps et sa santé.

2.3.3 Les déficits identitaires.

Ils se traduisent souvent par la structuration de la personnalité sur un mode négatif et l'acquisition à l'intérieur des réseaux d'un statut de leader négatif, de délinquant, d'agresseur.

Ce statut est tellement intériorisé que les jeunes sont dans une situation de hors la loi dans le sens où ils n'ont même pas intégré la loi. Ils vivent en dehors, sans comprendre que la loi existe pour faciliter la vie en société en réglementant certaines relations entre les humains. Ils n'ont pas conscience qu'un jour ils seront stoppés par la police et la justice.

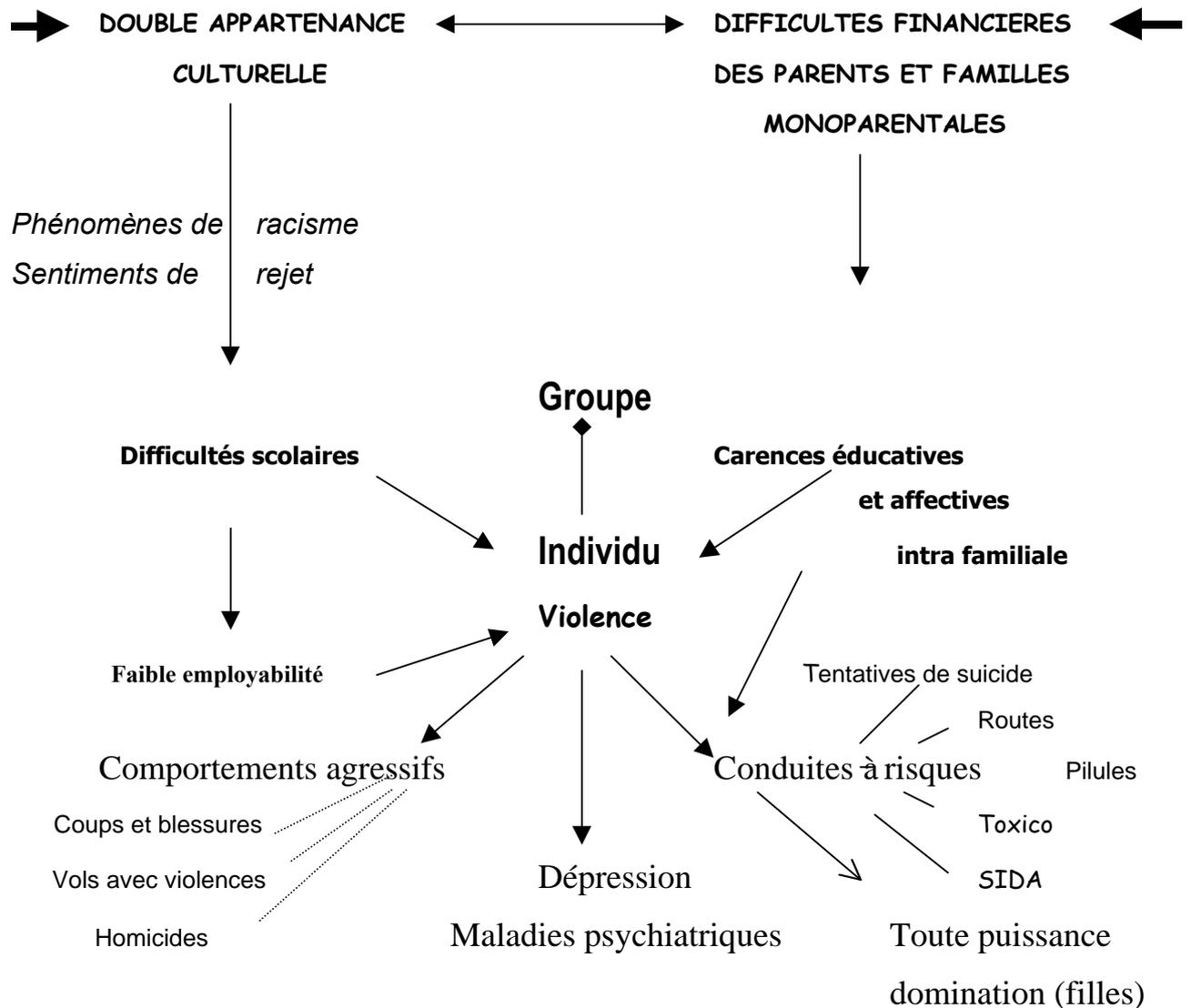
2.3.4 Les comportements de violence.

Ils se manifestent par des passages à l'acte « gratuits », sans cause, chez certains jeunes dont leurs copains disent qu'avec eux « tout peut arriver » et qu'ils sont « des bombes à retardement ».

Les groupes de jeunes vivent dans un **climat de violence larvée** et, ils ont de ce fait développé un seuil de tolérance à la violence élevé, car ils ont de plus en plus de mal à prendre conscience du climat qui les entoure et à envisager qu'il existe une autre façon de vivre.

Les jeunes violents dont je viens de parler sont bien connus sur le quartier par la majorité des habitants. Ils contribuent à augmenter le sentiment d'insécurité des adultes mais aussi des jeunes. Nous nous demandons souvent en équipe si ces comportements sont de nature pathologique et si l'intervention d'un service de psychiatrie pourrait améliorer la situation.

Représentation de l'enchaînement des comportements de violence établie par le service de S P I



Bien évidemment, les causes de la violence sont multiples. J'ai souhaité regrouper sur un tableau les principaux facteurs externes qui déclenchent les comportements de violence. L'individu reçoit / supporte diverses frustrations, tensions dont les origines sont liées à la double appartenance culturelle et/ou aux difficultés familiales, chacune de ces deux réalités entraînant à leur tour carences éducatives, affectives, sentiments de rejet, retard scolaire etc.

L'évocation du recours à la psychiatrie est de plus en plus fréquente car les éducateurs rencontrent sur le quartier des adultes et des jeunes ayant véritablement des comportements pathologiques : délires, crises de violence verbale, agitations etc. Nous rencontrons aussi dans les rues des personnes âgées désorientées.

J'ai interpellé les deux chefs de service des secteurs psychiatriques de la ville, sur la situation et nous travaillons en ce moment avec le service de la direction des affaires sociales à recenser les besoins avant d'examiner les réponses possibles. Nous participons aussi à la réflexion sur la mise en place d'une prise en charge psychiatrique spécifique pour les adolescents et en particulier ceux qui font des tentatives de suicide.

2.3.5 Les modifications des temps de veille et de sommeil

Les jeunes et même les enfants de huit ans, se plaignent souvent aux éducateurs, d'être fatigués de ne pas pouvoir s'endormir le soir, ni se réveiller le matin. Ils souffrent parfois d'insomnies et de cauchemars et ils ont besoin de la musique, de la télévision et de la lumière pour pouvoir s'endormir. Cette situation est très gênante parce que c'est dans la journée qu'ils dorment le plus facilement. Outre la présence de l'angoisse, les éducateurs du service y voient une absence de cadre familial et une méconnaissance des règles d'hygiène.

Les éléments du malaise des jeunes que j'ai énumérés m'ont amenée à introduire dans les réflexions de l'équipe deux notions : compétences sociales et résilience.

- La notion de compétences sociales.

A partir des travaux de JM. DUTRENIT (1)

le service s'est donné un objet d'observation qui permet de comprendre et d'analyser le rapport des jeunes avec la culture dominante. La notion de compétence sociale permet certaines réponses à la question de ce qui manque aux jeunes, collectivement et individuellement, pour avancer vers un mieux-être en société, c'est aussi un support pour le choix des actions à mettre en place.

Pour reprendre Dutrenit, la compétence sociale c'est ce que le jeune doit mettre en oeuvre (notion de **contribution**) pour, par exemple, trouver et se maintenir dans un emploi : ayant obtenu un emploi il reçoit un salaire et le statut de travailleur avec un réseau relationnel nouveau (notion de **rétribution**), comme il vit dans un système, ce jeune sera amené à changer de position, il passera sans cesse de la contribution à la rétribution et réciproquement.

Les jeunes que nous prenons en charge sont déficitaires et parfois gravement en terme de compétences sociales. Certains accumulent plusieurs déficits :

- ils n'arrivent pas à se situer dans leur environnement social mais aussi géographique,

- ils ne s'inscrivent pas dans le temps, que ce soit pour organiser leur journée, ou, et c'est plus grave, par rapport aux temps de la vie. N'ayant pas eu assez de relations avec leurs ascendants, la transmission du cycle de la vie n'a pas pu se faire, ce qui rend encore plus douloureuse la mort d'un frère ou d'un copain, car ils sont alors confrontés à leur « finitude ».

- ils sont tellement sur-adaptés (2) aux normes dominantes de leur groupe d'appartenance, qu'il leur est très difficile d'en changer, ce qui les stoppent dans l'acquisition d'autonomie.

(1) DUTRENIT Jean-Marc, La compétence sociale, Ed L'Harmattan, Paris, 1998, pp 88-89.

(2) notions empruntées à Didier Lapeyronnie,

- **La notion de résilience**, va être travaillée en équipe pour que chacun puisse se construire des appuis théoriques pour enrichir son quotidien, à partir des notes prises pendant la journée d'étude à laquelle j'ai participé avec l'ensemble de l'équipe. Le concept a été défini et expliqué par Boris CYRULNIK psychiatre et éthologue, la résilience est la capacité à réussir même dans une situation difficile ou traumatique. Elle est possédée par certains individus.

Il me semble que ce concept implique un changement d'attitude face à la souffrance psychique et que cette capacité de résilience doit être utilisée comme levier pour soutenir l'enfant, le jeune en difficulté dans la recherche des éléments et des milieux qui vont l'aider à évoluer.

Lorsque j'ai décrit le public que le service prend en charge, le tableau était sombre. Mais nous ne travaillons pas seulement sur la souffrance des jeunes, les éducateurs cherchent chez tous les jeunes au moins une des **compétences** qu'ils possèdent, afin de les aider à la mettre en oeuvre pour faire **l'expérience de la réussite**.

Notre société est devenue tellement mouvante du fait de l'évolution des technologies de communication et d'information, de la mondialisation, qu'il faut mettre en place de nouvelles stratégies éducatives pour permettre aux jeunes de s'adapter à ces changements. Cette adaptation me semble nécessiter une construction identitaire forte, de l'autonomie et une capacité élevée de négociation.

Dans cet environnement changeant « l'exclusion sociale, unie à l'exclusion spatiale, rejoint la relégation ». (1)

(1) BACHMANN et LEGUENNEC Nicole, *Violences Urbaines*, Paris, Albin Michel, 1996, P 487.

Pourtant les jeunes des cités, sont dans la société, la plupart sont français, même si leurs visages montrent l'origine de leurs familles et ils souhaitent devenir de simples consommateurs par opposition aux consommateurs de second ordre, des sous-consommateurs méprisés, parce leurs revenus sont inférieurs au revenu minimum.

Les jeunes d'origine maghrébine parlent souvent des réactions de racisme et de rejet, dont ils sont la cible; ils comparent l'attitude de certains établissements de la ville en disant « nous, nous sommes nés du mauvais côté, nous sommes les mauvais arabes. Quand on veut rentrer dans un établissement, on reçoit un coup de pied alors que pour les autres [les Arabes du Golfe] on déplie le tapis rouge. »

Je rejoins BACHMANN quand il écrit « Sans maîtrise d'une stratégie de changement, ils leur restent la revendication culturelle : affirmer son identité et la brandir contre tous » (1).

Cette revendication communautaire est, me semble t-il, à la lumière de ce que j'ai pu observer sur le quartier de La Bocca un des dangers de la société française de demain. L'apparition de communautés ethniques aggraverait les fractures de la société et encouragerait les volontés d'affrontement.

Avec les éducateurs du service, nous travaillons pour faciliter aux familles d'origine maghrébine, dont nous suivons les enfants, la compréhension des logiques de fonctionnement des administrations et en particulier, celle de l'Education Nationale, afin qu'ils puissent se repérer et comprendre le monde de leurs enfants et être un peu plus à l'aise dans la société dominante.

Dans ma fonction de direction je souhaite donner aux éducateurs les moyens de continuer à se former à l'intérieur du service en analysant les informations qu'ils ramènent du terrain, à la lumière des travaux et recherches qui me paraissent les plus pertinents et que je mets à leur disposition.

(1) BACHMANN, op cit, P 496.

Cela contribue je pense, à donner à l'équipe les moyens d'améliorer la qualité des prises en charge et des actions éducatives effectuées.

Cette formation interne sert aussi à éviter les phénomènes d'usure qui sont régulièrement décrits chez les travailleurs sociaux. Elle aide le personnel de SPI à acquérir plus d'autonomie, de maturité, et à être suffisamment au clair avec les missions et les objectifs du service, pour ne pas rentrer dans le désir des jeunes ou des partenaires.

La présence dans la rue et certaines activités, qui permettent aux éducateurs de s'intégrer dans des groupes de jeunes, sont nécessaires pour éviter, autant que possible, que les jeunes ne se replient sur eux-mêmes ou se referment sur le groupe. C'est la raison pour laquelle, dans notre contrat d'objectifs je tiens à ce qu'un certain nombre d'actions soient basées sur l'apprentissage du monde, pour que les jeunes acquièrent de la mobilité et qu'ils puissent expérimenter de nouveaux comportements dans de nouveaux milieux.

C'est une petite partie des stratégies que je mets en place dans ma fonction de direction et que je vais développer plus largement dans la troisième partie.

Partie III

Stratégies de direction et perspectives

- 3.1 La culture et les outils méthodologiques**
 - 3.1.1 Les outils méthodologiques
 - 3.1.2 Les temps de mises en commun : les réunions

- 3.2 Des besoins aux actions**
 - 3.2.1 Les actions collectives
 - 3.2.2 Les fêtes de quartier et la commission inter-associations
 - 3.2.3 Une amorce de travail communautaire

- 3.3 Perspectives d'évolution**
 - 3.3.1 Modifications des statuts de l'association
 - 3.3.2 Réorganisation de l'équipe
 - 3.3.3 Orientations des actions éducatives
 - 3.3.4 Nouveaux secteurs d'intervention

En 1977, pour financer mes études de psychologie, j'ai accepté de faire fonction d'éducatrice de rue dans un club de loisirs et de prévention qui fonctionnait sur le nord de La Bocca.

J'avais déjà effectué un parcours professionnel qui m'avait conduite de l'hôtellerie au commerce de proximité et à la grande distribution et j'étais dans une période de réorientation professionnelle.

A la faculté j'étais particulièrement intéressée par la psychologie sociale et je faisais toutes mes options en sociologie et en ethnologie. C'est avec une grande curiosité intellectuelle que je me suis immergée dans la vie de quartier.

Les relations avec les jeunes, les actions éducatives, les prises en charge de toxicomanes atteints par le virus d'immunodéficience humaine m'ont tellement mobilisée que je me suis détournée de la fonction de psychologue. C'est le travail pour l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie sociale et clinique, ajouté à mon expérience de terrain qui m'ont confirmé l'utilité de l'action de prévention spécialisée dans un quartier comme La Bocca.

En 1990, j'ai accepté de prendre la direction du service de prévention, riche de mon expérience de terrain, de ma connaissance du milieu Cannois et des jeunes en difficulté sociale. Ce changement de fonction me semblait comporter plusieurs opportunités :

- faire évoluer la pratique de la prévention spécialisée en travaillant son articulation avec les multiples dispositifs en faveur de la jeunesse existants à Cannes, afin que les jeunes utilisent au mieux ce réseau d'intervenants.

- favoriser l'émergence d'une culture de service sur laquelle chaque membre puisse s'appuyer pour réaliser son travail de rue,

- impulser l'orientation des actions éducatives à partir de l'analyse des situations observées et dans le respect du cadre réglementaire,

- potentialiser les ressources humaines apportées par chaque membre du service et par les stagiaires accueillis,
- faire connaître, au delà du travail de prévention, les problématiques, les potentialités et les besoins des jeunes aux décideurs politiques,
- travailler sur les représentations que les adultes et les acteurs du quartier ont des jeunes en rupture afin qu'un dialogue puisse avoir lieu,
- observer les changements sociaux pour être en capacité de réagir et d'informer les structures ou les élus concernés.

L'analyse de ma pratique de direction, dans cette troisième partie, va être l'occasion de faire le point des réalisations et de développer les questionnements et les projets que je souhaite mettre en place.

3.1. La culture d'équipe et les outils méthodologiques.

La PS est un secteur qui connaît des difficultés de recrutement et un renouvellement rapide du personnel. Le service que je dirige n'échappe pas à cet état de fait, c'est pourquoi j'attache une importance particulière à l'accueil des nouveaux salariés et j'améliore, après chaque arrivée, les outils mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle dans l'équipe et dans le quartier de tout arrivant, qu'il soit salarié ou stagiaire.

Une des tâches de la fonction de direction consiste à donner aux éducateurs les moyens d'aller dans les cités à la rencontre des situations difficiles et de les aider à y trouver du sens. Il s'agit entre-autre d'aller sentir l'atmosphère, les poussées de fièvre. Les jeunes, vont-ils mieux ou plus mal et lesquels précisément ? Et celui-là pourquoi n'est-il pas en classe, chez son patron à cette heure-ci ? Les habitants sont-ils plus ou moins en guerre avec une partie de la jeunesse ?

La notion de **culture de service** me semble concomitante à celle de projet de service. Il s'agit de **construire ensemble** le sens, la signification de ce que l'on fait, des actes éducatifs posés et à mettre en oeuvre. C'est le service qui se donne une culture grâce à la participation active de tous les personnels aux réunions internes et aux travaux communs.

Les échanges verbaux produisent une **parole collective** parfois dans le conflit et l'opposition; le directeur qui est le garant du respect des missions, du cadre et des orientations de l'association, devient modérateur et animateur de la politique de communication interne.

La culture de service se réalise aussi à partir des écrits communs à toute l'équipe tels que le compte-rendu d'activités, le contrat d'objectifs. Le consensus me semble plus facile à trouver quand l'élaboration passe par l'écrit car le travail d'écriture aide à contenir les passions et à éclairer les points de vue.

La formation et la réflexion menées en commun sur les grands thèmes qui concernent le travail, sont aussi un élément constitutif d'une culture de service. C'est pourquoi nous lisons et analysons régulièrement et collectivement des textes concernant des thématiques importantes pour tous (le partenariat, le secret professionnel, le dispositif trajet d'accès à l'emploi, les contrats locaux de sécurité, l'ethnopsychiatrie.)

Les travailleurs sociaux de prévention ont encore plus besoin que les autres d'être dans une dynamique de formation continue; elle leur permet de se tenir informés de l'évolution des politiques sociales et de nourrir leurs réflexions personnelles et leurs capacités d'analyse indispensables dans une pratique professionnelle qui demande de la maturité, de l'autonomie et, un grand sens du travail en équipe et du partenariat.

3.1.1 Les outils méthodologiques

L'adaptation et l'implantation d'un éducateur sont liées à la rapidité de son assimilation de la géographie humaine et économique de son secteur d'intervention. Chaque éducateur ou stagiaire reçoit à son arrivée des recueils méthodologiques conçus par l'équipe et moi-même et que nous ajustons régulièrement pour les rendre plus efficaces.

Les recueils méthodologiques

Recueil n° 1 : les infos pratiques

Présentation des diverses informations concernant l'association, le service, la ville, indispensables pour faciliter l'intégration la compréhension et l'adaptation de toutes les nouvelles personnes arrivant dans le service.

Recueil n° 2 : le répertoire des partenaires

La secrétaire et moi-même y avons regroupé un maximum d'informations sur les structures avec lesquelles le service est en relation (numéros de téléphone, lieux et heures de permanences, nom des responsables).

Recueil n° 3 le guide d'entretien

C'est un guide des éléments d'informations à obtenir des jeunes pour mieux les connaître. Il sert à réaliser l'évaluation des résultats des actions éducatives menées sur le terrain.

Chaque éducateur tient un carnet de bord pour garder la mémoire des évènements de sa journée de travail et pouvoir y faire référence ultérieurement.

Le contrat d'objectifs

Le service réalise des suivis, des accompagnements individuels et des actions collectives qui sont détaillées et argumentées dans le contrat d'objectifs, ce dernier est révisable chaque année, il est communiqué au conseil général.

Ce contrat lie le service de SPI et les techniciens de l'aide sociale à l'enfance, c'est un des éléments de cadrage de notre travail avec les jeunes.

Il permet aussi de faire connaître les réalités et les problématiques que nous repérons par notre travail de rue. Il nous oblige à préciser nos projets dans tous les détails matériels nécessaires à la mise en oeuvre. Il explique et appuie nos demandes de financements. Il sert de base de discussion avec nos partenaires.

Les actions du contrat d'objectifs sont des **outils au service de la relation** d'insertion et non pas une finalité. Chaque action est élaborée à partir d'un constat qui prend en compte les besoins recensés par le service et les demandes des jeunes. Elle est accompagnée des procédures de mise en place et des modalités d'évaluation. Les axes ont déjà été présentés dans le mémoire sous la forme d'un tableau réalisé en équipe.

La modification du contrat d'objectifs est liée aux résultats de l'évaluation qui favorisent la prise en compte de l'évolution des besoins et des demandes des jeunes.

3.1.2 Les temps de mise en commun : les réunions

La rencontre et l'accrochage entre éducateur et jeune(s) est un exercice solitaire. De ce fait, le risque pour l'éducateur de constituer sa bande de bénéficiaires et d'en devenir une sorte de gourou, existe. Plus fréquemment et parce que l'éducateur est dans l'action ou dans l'urgence, il encourt le risque d'agir en franc-tireur, sorte de profession libérale du travail social dans les quartiers.

Je considère qu'il est de ma responsabilité de faciliter la mise en commun pour permettre à chaque membre de l'équipe de prendre de la distance et de se situer dans sa fonction et dans sa mission.

L'objet de la prévention spécialisée ne nécessite pas de tenir des réunions de synthèse ni de présenter à une tutelle des comptes-rendus sur l'avancée des projets éducatifs individualisés.

Cependant il est indispensable de mettre en commun le travail et les analyses de chacun lors de réunions de « partage » qui servent à faciliter :

- la réflexion, la prise de distance et le recul sur les situations,
- le montage de projet et l'évaluation.

Je suis particulièrement vigilante à la tenue des réunions d'équipe que j'anime généralement. L'ordre du jour est fait en commun. Je veille à ce que la parole circule librement. A la fin de la réunion, je fais la synthèse des décisions prises, elles sont consignées par écrit.

J'ai à la fois la responsabilité de la conduite des réunions et du cadrage pédagogique lors des réunions. Je suis le gardien du temps et du calendrier, car à ce jour, je ne peux m'appuyer sur un chef de service ou un responsable de secteur.

Nous nous réunissons deux fois par semaine pendant une heure trente environ. Nous avons défini collectivement quatre thèmes de réunion qui sont traités en alternance.

- compte-rendu des actions éducatives et des suivis,
- compte-rendu des relations avec les partenaires et des réunions auxquelles le service participe,
- évaluation du travail et rapport d'activité,
- élaboration du contrat d'objectifs et révision annuelle.

La supervision de l'équipe

Les relations avec les jeunes peuvent aussi être analysées pendant les temps de supervision. Un psychologue/psychanalyste est à la disposition des éducateurs deux fois par mois.

Ce psychologue est rémunéré à la vacation sur présentation de facture afin qu'il n'ait pas de lien hiérarchique avec l'association. Il prend part au rapport d'activité en rédigeant ses impressions sur le déroulement de l'année dans une rubrique intitulée « les mots du psychologue » de même, il participe à l'assemblée générale et aux débats.

La rencontre collective avec le psychologue est un temps de réflexion pour chacun. C'est le moment où l'équipe << se retrouve et se pose >> hors de toute référence hiérarchique. La parole est libre et protégée par le cadre de la supervision. Ces séquences sont aussi des moments où les conflits inter-personnels peuvent être travaillés. Les deux supervisions mensuelles sont des moments forts pour l'équipe qui y fait fréquemment référence.

Les fonctions du psychologue/psychanalyste se clarifient pour chacun, y compris pour les stagiaires en terme d'aide et de limite. De temps en temps, l'idée <<d'envoyer>> le psychologue dans la rue est évoquée... Comme si sa position était plus confortable... Comme si les jeunes aussi se trouveraient mieux de le fréquenter... Les interventions du psychologue alliées à la (bonne) volonté des participants pour s'impliquer et se remettre en cause lors des séances font évoluer les relations avec les jeunes et le savoir-faire de l'équipe dans les prises en charge.

Les réunions avec le psychologue sont connues des jeunes, régulièrement ils viennent dans les locaux pour voir et repartent après avoir salué chaque personne présente sans manquer de lancer à la cantonade : « Ah ! vous êtes avec le psychologue, vous êtes malades de la tête où quoi ? ». Après la mise en commun, une autre partie du travail en équipe est consacrée à l'évaluation.

L'évaluation

Je considère qu'elle est indissociable de nos actions, que c'est un outil d'analyse et de réflexion pour l'équipe.

Il me semble que l'évaluation enrichit les pratiques et les missions de la prévention spécialisée, elle permet de mieux connaître la population prise en charge, et d'adapter les actions éducatives aux réalités. Ce travail d'évaluation des situations et des besoins des jeunes légitime notre travail sur les quartiers, notre expertise du diagnostic de la vie des quartiers et des personnes qui y vivent.

Aujourd'hui l'évaluation fait partie de la culture du service et l'équipe en a fait un atout. Elle permet de :

- se rendre compte de l'avancée du travail.
- prendre de la distance et de recadrer les comportements, les interventions avec les jeunes.
- prendre conscience des fréquences et des répétitions ou de l'évolution des demandes des jeunes.
- faire des constats et trouver des réponses adaptées.

L'analyse qualitative met en évidence l'évolution des jeunes à travers celle de leurs demandes et besoins. Ainsi, le service peut faire évoluer ses actions éducatives et remplir sa mission de veille et d'alerte en informant les élus et les partenaires des besoins recensés et non encore pris en compte.

Au niveau quantitatif, l'évaluation fournit le nombre de jeunes rencontrés, leur âge, sexe, quartier d'habitation.... C'est une photographie des jeunes avec lesquels nous sommes en lien. Pour réaliser cette évaluation nous travaillons à partir du recueil de données et des suivis.

Les techniciens du conseil général utilisent l'évaluation quantitative pour le rapport préparatoire au vote du budget et l'évaluation qualitative pour agréer le contrat d'objectifs.

3.2 Des besoins aux actions

3.2.1 Les actions collectives

A côté du travail de rue et des suivis individuels nous menons des actions collectives qui évoluent en fonction des demandes, des besoins et des saisons. Pendant les vacances d'été elles occupent les trois quarts du temps de travail éducatif et leur nature a changé au cours des années.

Les principes de ces actions sont :

- la responsabilisation des jeunes
- l'acquisition de connaissances
- l'inscription de la PS dans le partenariat.

Les actions collectives ont d'abord l'intérêt de toutes les situations qui créent des interactions: exister dans un groupe, respecter l'autre et faire accepter son individualité. Elles sont construites de façon à répondre aux besoins que nous avons recensés et hiérarchisés.

Nous souhaitons remédier à la vacuité des temps de loisirs, l'état d'anomie de certains jeunes, l'illettrisme et l'échec scolaire.

Les loisirs

Au démarrage du service et pendant plusieurs étés nous avons organisé de nombreuses séquences de loisirs et nous avons été l'opérateur du dispositif Ville Vie Vacances (V V V). Cette implication directe dans les loisirs des jeunes de 8 à 16 ans avait plusieurs objectifs :

- se faire connaître des jeunes,
- pouvoir les observer dans des conditions particulières de lieu et de durée.

Par exemple, au cours des loisirs sportifs nous avons l'occasion de faire un diagnostic de l'évolution psychomotrice des participants.

Ces temps de vie en commun complètent notre connaissance de chaque jeune et facilitent nos suivis individualisés.

Nous avons peu à peu diminué nos prestations de loisirs, elles sont aujourd'hui réalisées à partir de notre dispositif « **projets des jeunes** ».

Actuellement notre façon d'aborder les loisirs consiste à faciliter l'intégration des jeunes dans les centres de loisirs pour permettre un brassage de population et familiariser les jeunes avec les structures d'éducation populaire et les services municipaux; il s'agit de faciliter l'intégration des jeunes de la prévention dans les structures de droit commun.

« Inscrire » les enfants est une démarche qui prend du temps et demande aux éducateurs de la persévérance. Il faut d'abord décider les enfants et cela passe par des essais d'acceptation du centre, durant quelques demi-journées en présence de l'éducateur du service.

Si l'enfant est convaincu il faut négocier avec la famille pour obtenir l'autorisation de l'inscrire.

L'équipe a eu du mal à accepter que les mères préfèrent avoir leurs enfants en bas de l'immeuble ou devant la télévision, sous leurs yeux en somme, plutôt que dans des loisirs encadrés. Pour obtenir l'adhésion des parents, les éducateurs valorisent l'aspect éducatif des centres de loisirs et son importance pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Le manque d'argent est une autre sorte d'empêchement, il y a dans les cités des mères qui n'ont comme revenu disponible que 10 f par jour, aussi suis-je parfois amenée à chercher des financements pour les inscriptions. Nos bonnes relations avec les services municipaux nous permettent d'obtenir quelques inscriptions gratuites et nous avons aussi régulièrement recours aux assistantes sociales de secteur, aux éducateurs mandatés et aux bourses du Secours Catholique ou du Secours Populaire.

Le service a su faire reconnaître aux financeurs (avec l'aide des assistantes sociales de secteur) que l'offre de loisirs est trop onéreuse pour beaucoup de familles, notamment pour celles qui n'ont que des prestations pour vivre et pour celles qui ont des revenus très moyens, mais supérieurs aux plafonds.

Une négociation avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a permis de réaliser un contrat d'action de prévention et de sécurité qui donne au service un fonds financier pour attribuer des bourses aux loisirs. C'est le seul argent disponible pour cela puisque le budget global du service ne comporte pas de ligne « vacances et sorties ».

Nous sommes donc passés d'une époque où le service était prestataire de loisirs de façon massive, à une période d'accompagnement vers les centres de loisirs que je qualifie de droit commun.

Quand la fréquentation des centres de loisirs dure, c'est un bon début d'intégration et de socialisation, nous restons en relation avec le jeune et le centre qui l'a accueilli, pour nous tenir informés.

Aujourd'hui la prestation de loisirs est devenue l'exception et se négocie au cas par cas avec les jeunes. La charge de travail du service m'oblige à limiter les actions de loisirs, ce qui replace les loisirs dans leur finalité d'outil de l'action de prévention. J'ai aussi abandonné la position d'opérateur du dispositif V V V, pour laisser les MJC du secteur s'engager. Nous sommes un partenaire actif, toujours dans un souci de permettre aux jeunes d'accéder aux structures et services de droit commun, de la MJC du secteur sud.

Notre rôle consiste à rapprocher les enfants des cités vers ce V V V de proximité, à organiser les sorties des plus âgés vers les dispositifs classiques de loisirs et à participer à l'encadrement lorsque l'opérateur en a besoin.

Les stages sports et découverte

Nous avons un autre support de loisirs pour les plus jeunes (8 à 12 ans) qui ne dépend pas des structures cannoises. Il s'agit des stages sports et découverte financés par la région. Pendant une semaine, en internat, les enfants sont initiés et entraînés par les grands clubs professionnels de la région où ils côtoient les professionnels. Par exemple, ils ont fait du basket à « l'Olympique de basket d'Antibes » qui est régulièrement en tête du championnat.

Les organisateurs de ces stages nous demandent de fournir un accompagnateur adulte pour gérer les temps de vie collective (repas, soirée), c'est pourquoi les éducateurs mobilisent quelques jeunes adultes du quartier qui deviennent des aides animateurs bénévoles.

En 1998, notre service a fait partir 91 enfants pour 12 semaines de ces stages et il a aidé cinq jeunes adultes du quartier à passer un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, sur des financements de la caisse d'allocations familiales et la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Sans ces stages, ces enfants ne seraient pas partis en vacances. Ils n'ont parfois jamais participé à des loisirs collectifs. Ces stages étant gratuits, il n'y a pas de barrage financier mais des blocages psychologiques et culturels dans la famille. Les éducateurs doivent convaincre les parents que l'enfant a besoin de vacances et d'activités de loisirs pour son développement moteur, intellectuel, affectif et que la télévision et l'entrée de l'immeuble ont des intérêts limités.

Les éducateurs rencontrent les parents pour les autorisations, la fiche sanitaire et le trousseau, lorsque l'enfant est d'accord pour participer au stage et en sa présence.

Ces visites aux familles sont des moments importants pour l'équipe. C'est à ces moments-là que notre mission de prévention prend tout son sens. L'éducateur partage un moment de l'intimité des familles, il a la possibilité d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Il observe le fonctionnement du groupe familial ce qui enrichit notre connaissance des fratries, aide à comprendre le fonctionnement familial et nous permet de moduler nos interventions.

L'enfant revient de ces stages avec des expériences et des souvenirs à raconter à son environnement, de plus, lui et sa famille, ont tissé des liens de confiance avec le service.

C'est un investissement relationnel qui se retrouvera plus tard,

- soit parce que les éducateurs auront plus de facilité pour suivre le jeune dans son adolescence et pour approcher ses copains,
- soit parce que la famille fera encore appel au service ou orientera d'autres parents ou d'autres jeunes en difficulté.

La vie des enfants comporte aussi des temps scolaires, la prévention s'en préoccupe en mettant l'accent sur la nécessité pour les jeunes issus de milieux non francophones d'assimiler les acquis de base nécessaires à la compréhension de leur environnement social, afin que ces jeunes accèdent à un bon niveau d'intégration.

Favoriser la réussite scolaire.

L'équipe est en contact avec les enseignants du primaire et est attentive au passage du primaire au collège. Cela m'a amenée à faire participer les éducateurs au dispositif collège ouvert dont l'objectif sur La Bocca est l'adaptation à leur nouvel établissement des enfants entrant en sixième.

Bien que notre zone soit classée zone d'éducation prioritaire (ZEP), la majorité des jeunes dont le service s'occupe n'a pas assimilé les pré-requis de base: lire, écrire, compter. C'est ce constat qui nous a conduits à intervenir régulièrement dans les écoles et les collèges à la demande des chefs d'établissements et certains enseignants, en particulier ceux de la SEGPA et des classes de 3^e insertion et à réaliser des actions d'aide aux devoirs.

Ces interventions dans le milieu scolaire sont importantes pour le service, les élèves et leurs familles. Les éducateurs voient les élèves dans leur cadre de travail et ils effectuent un suivi de la scolarité de certains élèves:

- en demandant aux enseignants leurs appréciations,
- en les informant des potentiels qu'ils ont repérés chez l'enfant, de son contexte défavorable, de ses blocages... .

Au cours des interventions, nous travaillons sur l'adaptation des élèves à l'école et sur la représentation que l'école se fait des jeunes, des cités et de leurs parents. Je souhaite que le service encourage les parents à prendre en charge la scolarité de leurs enfants et à leur donner l'importance qu'elle mérite, cela l'amène souvent à apprendre l'école aux parents et à les aider à maîtriser la complexité de l'organisation administrative surtout aux moments des choix d'orientation.

Selon ce qui a été négocié avec les chefs d'établissements et les enseignants qui accueillent le service, les interventions sont à la fois générales et spécifiques.

Générales :

- lorsque les éducateurs présentent le service aux jeunes à l'aide de notre tableau sur l'environnement social de la jeunesse.
- lorsqu'ils animent dans les classes des discussions à thèmes accompagnés par des spécialistes (médecin, avocat, sage-femme, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)... , artisan, ouvrier spécialisé.)

Spécifiques :

- avec le matériel informatique du collège sud, ils mènent par groupe de quatre à six jeunes une action d'initiation à l'informatique et à la lecture à l'aide d'un logiciel de l'Education Nationale.
- à l'occasion de la création d'une pièce de théâtre par les élèves volontaires de SEGPA pour laquelle l'équipe a pris en charge la technique (lumière, décors), le transport et l'encadrement des élèves dans les théâtres municipaux. Cette pièce a été jouée quatre fois dans une salle pleine de parents que les enseignants n'espéraient plus intéresser à la vie scolaire de leurs enfants, ce qui a contribué à renforcer le lien entre l'école et les parents.

3.2.2. Les fêtes de quartier et la commission inter-associations

Les MJC du secteur organisent plusieurs fois par an des fêtes de quartier en direction des parents. Ces fêtes sont mises en place par une commission qui regroupe toutes les associations du quartier et dont SPI fait partie. Parmi toutes les fêtes auxquelles nous apportons notre concours deux nous tiennent particulièrement à coeur : la semaine du Maghreb et **Ranguin Pluriel**.

La semaine du Maghreb regroupe des films, des spectacles, des expositions, des ateliers de calligraphie. Les parents se déplacent pour cette semaine culturelle consacrée en 1999 à l'histoire de l'immigration. Toutes les activités donnent lieu à des discussions entre organisateurs et participants. Nous avons constaté que les parents se déplacent pour cette semaine culturelle qu'ils parlent aussi d'eux, et pour certains enfants c'est la première fois qu'ils entendent l'histoire de leur famille et qu'ils voient leur père ou leur mère prendre la parole en public.

La fête de Ranguin Pluriel a lieu depuis douze ans, le dernier dimanche de mai. Il s'agit d'une fête aux cuisines et aux cultures du monde, donc une fête multiculturelle.

Cette fête est de plus en plus connue et fréquentée y compris par les habitants des communes voisines. Elle se caractérise par une atmosphère familiale et bon enfant et une forte mobilisation de nombreux bénévoles.

Les réunions d'organisation des fêtes de quartier ont lieu pendant l'hiver, un ou deux éducateurs se libère(nt) pour la mise en place matérielle de chaque fête au côté des bénévoles et surtout l'équipe assure une présence éducative pendant toute la durée des fêtes.

Je considère que notre présence est nécessaire à toutes les fêtes de quartier, c'est l'occasion de rencontrer les habitants dans un autre contexte et d'inciter les jeunes à agir pour la collectivité (spectacle, stand de pâtisseries, maquillage des plus jeunes.) Nous sommes parfois amenés à désamorcer des conflits naissants

Cette présence est très demandée par les responsables associatifs de La Bocca. Elle représente pour eux la garantie que les éducateurs de prévention sont capables de s'impliquer pour le quartier, au delà de leur quotidien.

3.2.3 Une amorce de travail communautaire

La vie associative du quartier a beaucoup évolué. La Bocca avait une tradition militante ouvrière et catholique au milieu du siècle, ces dix dernières années l'usure est visible, les responsables ont atteint l'âge de la retraite et la relève ne se fait pas correctement.

Des associations se créent, parents d'élèves, locataires sans rattachement à une fédération et disparaissent rapidement en laissant beaucoup d'amertume du côté de ceux qui ont essayé de s'investir et des quelques personnes qui ont cru en eux.

Par contre, de jeunes adultes français musulmans, ont créé plusieurs associations pour aider les enfants des cités sans distinction d'origines ou de religions. Ils s'occupent de sports, de loisirs, de musique et cherchent la reconnaissance des financeurs. Nous les soutenons activement.

Ce soutien se passe à plusieurs niveaux puisque nous les sensibilisons à la loi de 1901, aux règles de sécurité pour les activités, et nous les aidons à monter leurs projets éducatifs et à faire leurs demandes de subventions.

Ces jeunes adultes sont arrivés à l'âge de trente ans après un parcours plus ou moins chaotique, ils ont stabilisé leur vie professionnelle et affective et sont parfois parents.

La création d'associations et l'animation d'activités devraient leur permettre de prendre une place originale dans la vie sociale de la ville. Ces jeunes associations sont très mal vécues par les tenants des associations historiques qui sont rattachées aux diverses fédérations nationales.

En effet, les élus des associations traditionnelles ont vu grandir les responsables de ces nouvelles associations. Ils leur reprochent en bloc :

- de ne pas rentrer dans les anciennes associations,
- de ne pas jouer le jeu associatif en étant membre de l'un ou de l'autre des conseils d'administration existants, puis du bureau, puis responsable adjoint d'un poste, puis titulaire, car ils considèrent qu'il y a un cursus du bénévolat.

Les jeunes de leur côté accusent les anciens de manque de respect et même de racisme, ils réclament le droit à la création des associations, à l'exercice de la citoyenneté, à la démocratie.

Les débats sont fréquents et souvent houleux car les occasions de rencontre sont quotidiennes puisque les membres des nouvelles associations sont aussi locataires, parents, utilisateurs des équipements (crèche, gymnase....)

En équipe, nous avons décidé de faciliter la communication entre les uns et les autres. Nous souhaitons faire comprendre que c'est aussi dans le champ de la vie associative que se joue l'intégration de ces jeunes français rapatriés musulmans, ou issus de l'immigration. Leurs discours flamboyants, leurs provocations sont à la mesure de leurs désirs de participer. En outre, ils remuent un réseau d'associations un peu replié sur un passé révolu.

Ils sont aussi les intermédiaires des plus jeunes plus revendicatifs, plus violents, plus << déjantés >> qu'ils ne l'étaient à leurs âges. Le quartier a besoin des grands pour contenir ces plus jeunes. Pour le service c'est une aide à la réalisation de notre mission, et nous nous rendons à leurs invitations pour y rencontrer les plus jeunes.

La relève associative des cités me semble aussi passer par les initiatives de ces jeunes. En tout cas ils auront concrétisé des envies et appris beaucoup, y compris dans le domaine des relations humaines, ils auront accompli une démarche citoyenne et solidaire. Tous ces jeunes, impliqués dans la gestion et l'animation, ont l'occasion d'augmenter leurs savoir-faire. Les mêmes analyses peuvent être faites à propos des emplois jeunes, << médiateurs sociaux de quartier >>, recrutés par la municipalité parmi les jeunes des cités et sans qualification. En accord avec le conseil d'administration et l'équipe j'ai décidé de les aider en :

- les accompagnant dans les bouleversements de leur vie, par rapport aux relations avec les autres jeunes avec qui ils ont grandi, et à la prise de responsabilité.

- les soutenant dans leurs démarches de professionnalisation.

Au delà de la résolution des problématiques individuelles, ce qui m'importe c'est de permettre aux jeunes de s'ouvrir, d'évoluer et d'augmenter leurs compétences sociales. Comprendre le fonctionnement du monde qui nous entoure et savoir comment agir pour y prendre une place et s'intégrer dans son environnement nécessite un bon niveau de compétences relationnelles et sociales, c'est la condition d'une insertion réussie.

Par nos actions éducatives, nous donnons aux jeunes des ressources pour construire leur futur en agissant sur le présent. Pour continuer à pouvoir le faire, l'association, le service et les personnes, doivent s'inscrire dans des processus de changement.

3.3 Perspectives d'évolution :

L'évolution des structures sociales dépend d'une volonté conjointe des partenaires qui les font vivre: les conseillers d'administration, les cadres dirigeants et les salariés, les financeurs.

En outre, dans le cas de la prévention spécialisée, le changement dans les prises en charge, en particulier au niveau de l'âge des bénéficiaires est lié aux politiques sociales et à l'évolution des problématiques des quartiers en difficultés.

La décentralisation a, entre autres conséquences, conféré aux élus locaux la responsabilité d'agir sur certaines problématiques sociales, en particulier sur celles qui ont un impact sur la vie dans les quartiers et la protection des mineurs.

Les deux tiers des conseillers généraux vont être renouvelés en 2001. Le contexte du département m'amène à penser que les majorités politiques risquent d'évoluer et je m'interroge sur les choix qui seront faits par rapport à la prévention et à l'éducation populaire. Le contexte politique cannois va aussi entraîner un renouvellement des élus.

Je souhaite améliorer la communication externe, faire connaître la prévention et le service aux candidats qui se présenteront aux futures élections afin de mettre en place de nouveaux réseaux.

La médiatisation de notre travail m'avait déjà amenée à élaborer soigneusement les supports écrits de communication, à rencontrer les médias locaux pour des reportages sur notre action de prévention. Je vais revoir et rafraîchir les documents d'information sur le service et faire créer un site Internet à notre nom, dans le courant de l'année prochaine, son financement a été inscrit dans le budget prévisionnel.

3.3.1 Modification des statuts de l'association

Lors de la dernière assemblée générale, la présidente de l'association a fait part de la volonté du conseil d'administration de réformer les statuts. Il s'agit de mettre l'association en conformité avec l'évolution des règlements concernant la participation au conseil d'administration des élus politiques et des fonctionnaires représentant les collectivités territoriales ou les services déconcentrés de l'Etat.

Dans les statuts actuels, un collège de membres leur est réservé et ce collège est majoritaire actuellement. Pour avoir une garantie de conformité j'ai obtenu du conseil d'administration que nous nous fassions aider par la société d'avocats du cabinet de Juris association.

Le travail d'élaboration des modifications de statuts est en cours. Le conseil d'administration m'a sollicitée pour que je présente moi aussi des administrateurs, ce qui me préoccupe. Les bénévoles qui veulent prendre la responsabilité importante et complexe d'administrer une association de prévention ne sont pas nombreux.

Il me semble qu'il y a plusieurs raisons à cela :

- *la faible visibilité des résultats à court terme en prévention.*
- *la population des jeunes en rupture n'est pas gratifiante du fait de leurs comportements et des problématiques d'intégration.*
- *les observations et les analyses faites par l'équipe éducative ne sont pas réconfortantes et mettent plutôt en cause les certitudes.*
- *les associations qui travaillent au développement du quartier ont parfois tendance à se défaire de leurs propres difficultés en reprochant au service de prévention de << ne pas tenir les jeunes >> et donc de ne pas faire son travail.*

Cela demande aux administrateurs de l'investissement, de la confiance dans l'intérêt de la prévention et d'être solides sur les plans éthique et même technique.

Je pense qu'il nous faut orienter notre recherche d'administrateurs vers des personnalités ayant un idéal humaniste et un intérêt soutenu pour les droits de l'homme et le respect des différences.

3.3.2 Réorganisation de l'équipe :

L'équipe de SPI est composée de jeunes travailleurs sociaux en poste depuis deux à trois ans, elle a acquis une maturité professionnelle qui me permet d'être moins impliquée dans le travail quotidien du service.

Ce temps libéré me servira à explorer de nouveaux créneaux d'aides pour les jeunes tel que l'insertion par l'économique et faire connaître les besoins d'accompagnement social renforcé des **jeunes adultes en situation d'errance** que le service a recensés.

L'éventualité de créer un poste de chef de service a été abandonnée, le financeur l'ayant refusée et ce n'est pas une mauvaise chose, en effet l'équipe a bien évolué et le moment est venu de répartir des responsabilités de délégation. Actuellement les six salariés éducatifs sont organisés à partir d'une répartition géographique : trois personnes couvrent le territoire nord et trois autres le sud. Mais le remplacement des absences et les contraintes de la répartition de la charge de travail ont fait que la sectorisation géographique n'est plus vraiment respectée par les éducateurs comme par les jeunes qui fréquentent assidûment le service.

Une autre organisation s'est mise en place à partir des compétences professionnelles et des centres d'intérêts de chacun: sports, informatique, soutien scolaire, jeunes sans domicile fixe, recherche de maître d'apprentissage ou d'emploi. Les régularisations administratives sont confiées à notre assistante sociale qui est un atout pour le service, composé majoritairement d'animateurs diplômés d'état.

Les répartitions des tâches éducatives se font naturellement puisque chaque salarié a pris l'habitude d'être personne-ressource par rapport à une compétence thématique pour le collègue qui en éprouve le besoin.

Je pense pouvoir, à partir de cette répartition du travail, mettre en place des délégations. La question est d'en délimiter le champ et les modalités d'évaluation. Enfin, il faudra envisager une forme de reconnaissance pour ce surcroît de responsabilité.

Une autre réorganisation va s'imposer dans les deux prochaines années, elle affectera notre façon de travailler, puisqu'elle concerne nos locaux. Actuellement nous sommes logés à titre gratuit, au nord de La Bocca, dans une villa qui est vétuste et vouée à la démolition. Elle est bien connue des Boccassiens puisqu'elle abrite la maison des jeunes depuis 1970, que la prévention l'occupe entièrement depuis 1985, et qu'elle a une histoire inscrite dans l'histoire du quartier.

Lorsque la démolition sera réalisée, l'absence de cette maison modifiera le paysage et les repères pour les habitants comme pour l'équipe, car quitter les locaux obligera chacun à modifier les habitudes prises malgré la précarité de notre présence dans ce lieu.

La question de savoir si la localisation d'un service de prévention spécialisée est un atout ou un frein, est régulièrement débattue. Pour ma part, je répète que les éducateurs doivent aller rencontrer les jeunes sur leurs lieux de vie, mais qu'ils ont aussi besoin d'un lieu confortable et sécurisant pour conduire un entretien, téléphoner, écrire, se réunir, se reposer un instant et préparer des projets.

De plus, le local est la matérialisation de l'existence d'une équipe pour les familles ; il est considéré comme une vitrine et une boîte aux lettres.

Par délégation du conseil d'administration, j'ai déjà effectué des démarches en vue de relogement. La ville de Cannes et son office HLM n'ont aucune solution de relogement à nous proposer. Par ailleurs, notre financeur ne souhaite pas augmenter notre subvention au delà du taux directeur, les recherches doivent donc s'orienter vers le parc privé aussi, pour tenir compte des prix pratiqués dans l'immobilier, est-il plus efficace de chercher dans l'ancien ou la zone industrielle, très fréquentée par les jeunes pour certains magasins comme Décathlon, Kiabi... .

L'idéal serait d'avoir deux locaux:

- l'un petit pour marquer la présence du service au nord de notre territoire d'intervention,
- l'autre au sud plus spacieux pour que nous puissions tous nous y retrouver, que l'association y ait son siège avec le secrétariat administratif et qu'il y ait assez d'espace pour accueillir des jeunes en groupe.

Le principal écueil est financier; c'est pourquoi je vais accentuer la médiatisation du travail effectué et son intérêt pour la cité en espérant que les élus nous donnent les moyens de continuer à exister et à poursuivre le rapprochement des jeunes en difficulté avec les diverses institutions.

Dans le secteur de la prévention, je considère que la tâche de direction la plus importante et la plus difficile est la gestion des ressources humaines. Je m'attache donc à offrir à chaque salarié, bénévole ou stagiaire, un cadre qui permette de développer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles.

Ces adultes qu'ils soient professionnels diplômés en travail social ou pas, ne sortent pas indemnes des interactions avec les jeunes des cités. Je sais par expérience que ces rencontres ne deviendront constructives et structurantes qu'après avoir effectué un travail d'analyse et d'élaboration de leurs contenus.

Ma fonction de direction me donne le recul et le temps nécessaire pour aider ceux qui sont en contact permanent avec le public à donner du sens à leur travail.

Les actions mises en oeuvre ne sont vraiment réussies et intéressantes que lorsque nous sommes capables de décoder ce que chacun engage dans la relation éducative, et nous touchons-là, à la question de l'éthique qui traverse actuellement le champ du social. Il m'importe dans ma fonction de direction de veiller à ce que les éducateurs fassent des jeunes, les sujets des accompagnements et des actions mises en place.

Ceci est un des aspects de mon implication dans le travail éducatif, un autre consiste dans la formalisation de nouvelles actions. Les débats entre les jeunes et les éducateurs ont inspiré plusieurs actions et l'équipe en a deux dont la mise en oeuvre est déjà bien avancée.

3.3.3 Orientations des actions éducatives

Depuis plusieurs mois, j'ai favorisé la mise en oeuvre d'actions éducatives dont l'évaluation a montré la pertinence et je souhaite les continuer en les renforçant. J'ai aussi en chantier deux nouvelles pistes qui me semblent suffisamment prometteuses pour que je les évoque dans ce mémoire.

L'action « **soutien aux projets des jeunes** » permet de mettre les jeunes en situation d'acquérir de nouvelles compétences à partir de la réalisation de leurs propres projets.

Soutenir les projets des jeunes consiste à les aider à concrétiser leurs souhaits; nous voulons les faire passer d'une position de refus, de critique, de négation plus ou moins passive, à l'action, à un statut d'acteur et de créateur de leur devenir pour des périodes qui deviendront, nous l'espérons, de plus en plus longues.

Jusqu'à ce jour, il s'est agi, de laisser des jeunes de seize ans partir un maximum de trois jours et deux nuits, **en autonomie**. Les éducateurs préparent longuement ce départ avec eux et ils en informent leurs familles. Ils repèrent avec les jeunes l'environnement d'accueil, ils préparent le budget et les aident à trouver les financements.

Nous mettons tout en oeuvre pour que ce départ autonome se passe bien et que les jeunes puissent apprendre à exister ailleurs que dans le quartier et à s'organiser seuls pour leurs futurs départs en vacances... , ou pour tout autre projet.

Plusieurs départs ont eu lieu depuis que nous développons cette action avec tout le soin nécessaire à une prise de risque éducatif importante mais évaluée.

Ces groupes de mineurs ont obtenu des bourses « vacances en liberté » de la part de la DDJS. Ils ont eu à défendre leurs projets devant les conseillers techniques et pédagogiques; certains ont été inspectés sur leurs lieux de vacances et ils en sont fiers.

Cette sorte d'épreuve, que nous organisons pour l'accompagnement des projets, renforce chez chaque jeune le plaisir d'être allé jusqu'au bout de la mise en place et d'avoir pu partir quelques jours du quartier dans de bonnes conditions. Ces succès sont racontés dans tout le quartier, jeunes et adultes apprennent donc, que des jeunes de la cité sont capables de poser des actes positifs, traduire des idées en projet, exister dans un endroit inconnu et très différent de leur milieu de vie, se faire parfois de nouvelles relations.

Je suis convaincue de l'efficacité de ces situations de prises de responsabilité et d'autonomie, même quand les pressions et les cadrages nécessaires sont difficiles à gérer par l'équipe et poussent certains jeunes à renoncer.

Les projets des jeunes ne se limitant pas à des vacances, le champ des possibles est large : chantiers, aide humanitaire, service volontaire européen, emploi pour ceux qui ont un savoir-faire, et nous mettons tout en oeuvre pour que ces jeunes concrétisent ce qui, au départ, n'était qu'une bravade en réaction à la désespérance qui les habite.

L'action « **identité cannoise** » mérite d'être poursuivie. Il s'agit d'un travail éducatif sur le sentiment d'appartenance à la ville où ces jeunes vivent et parfois sont nés. Ils parlent de Cannes en avançant surtout le côté médiatique et la richesse qui les fascinent.

Ils sont cannois de fait, sans avoir les références historiques, sociales, économiques qui leur permettraient de comprendre leur environnement, ni les liens qui unissent La Bocca à Cannes.

Nous avons donc mis en place un programme de visites, recherches, rencontres avec les décideurs, adapté aux âges des jeunes et impliquant les parents dans ces découvertes.

Le service est préoccupé par la rapidité de l'implantation des **nouvelles technologies de communication et d'information** dans la vie de tous les jours. Les jeunes que nous côtoyons, ont majoritairement adopté le téléphone cellulaire, ils s'en servent pour renforcer des liens familiaux ou sociaux, plus ou moins pathogènes, ils sont utilisateurs assidus de jeux vidéos, mais ont rarement approché un ordinateur.

Il me semble important de modifier cette situation et de faire en sorte que les jeunes des cités ne soient pas un peu plus marginalisés parce que ces nouveaux outils techniques ne sont pas venus jusqu'à eux.

Nous voulons initier les jeunes à l'utilisation d'Internet:

- pour leur apprendre à s'en servir,

- pour les mettre en situation de s'ouvrir aux autres par l'intermédiaire d'un média qui peut être investi du rôle de tiers protecteur et facilitateur, car il évite aux jeunes les incertitudes d'une relation en face à face avec un inconnu.

J'ai intégré dans le budget prévisionnel l'achat de l'équipement et l'abonnement à Internet. J'ai permis à un éducateur du service d'entreprendre une formation pour maîtriser l'utilisation du multimédia pour en faire un outil éducatif. Il devrait être opérationnel au second semestre 2 000, ce qui nous laisse le temps de préparer les jeunes qui souhaitent essayer.

3.3.4 Nouveaux secteurs d'intervention

Ma fonction de direction consiste aussi à trouver les stratégies et les moyens pour mettre en place des réponses éducatives aux besoins recensés par le service et non encore pris en charge.

Début 1999, les éducateurs ont expérimenté une douzaine de suivis pour des jeunes adultes en situation d'errance, qui ont été repérés pendant les temps de présence dans les rues et qui vivaient dans des conditions précaires : 2 dormaient dans des caves et débarras, 2 dans des voitures abandonnées, 3 dans des squats, 2 sur la plage, 3 circulaient du domicile des parents à la rue en passant par des hébergements chez les copains.

Ces jeunes présentaient des profils assez similaires :

- ◇ 17 à 20 ans.
- ◇ sexe masculin, 11 et féminin, 2
- ◇ célibataires, sauf un couple dont la jeune femme était enceinte,
- ◇ isolés socialement, parents morts ou en prison, 3
 - passage en foyer ou famille d'accueil, 6
 - expulsés par la famille, 2
 - en fugue, 1
 - illettrisme
- ◇ santé dégradée, 1 opéré en urgence,

- ◇ dépendance
 - alcool, 7
 - shit, tous
 - polytoxicomanie médicamenteuse,

- ◇ état psychiatrique
 - attitude dépressive, 4
 - hallucinations auditives, 2
 - alternance excitation / dépression, 4
 - tentative de suicide, 6

- ◇ 3 ont un passé pénal , 7 sont connus des services de police.

Ces caractéristiques correspondent tout à fait à celles du public de la prévention. Les éducateurs du service ont contribué à améliorer la situation de certains d'entre eux en « bricolant » des solutions d'hébergement et d'alimentation.

Comme ces jeunes étaient majeurs, j'ai informé la responsable de la polyvalence de secteur de cette situation, puisqu'elle est la référente de notre travail sur le terrain, et nous avons pris la décision d'échanger sur ces problèmes avec les différentes structures cannoises.

J'ai donc réuni tous les partenaires dont les missions réglementaires correspondaient à ces situations d'errance de jeunes. Il s'agit, outre la Circonscription, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Mission Locale, du Comité de probation, de l'asile de nuit. Nous avons analysé les situations des jeunes et recensé les possibilités de solutions.

Ce premier cercle de partenaires ayant peu de moyens propres à mettre en oeuvre, nous avons collectivement décidé d'organiser pour apporter des solutions y compris à court terme, plusieurs rencontres avec des intervenants extérieurs à Cannes.

Ces dernières avaient pour but d'une part, de nous informer sur l'état de l'hébergement et des structures de soins existantes sur l'ouest du département (Cannes, Grasse, Antibes) et sur leurs conditions d'accès et d'autre part de recevoir les associations caritatives.

Dans le même temps, le groupe de partenaires m'a confié la responsabilité de réfléchir à un projet de prise en charge de ce type de jeunes et il a été décidé que l'association SPI serait le support juridique du projet et le référent pédagogique.

Notre groupe de partenaires est devenu groupe de pilotage, au plan financier nous savions que le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) finance plusieurs postes de travailleurs sociaux pour les 18/25 ans en situation de grande précarité et d'errance à Nice et à Antibes. Le FDAJ dispose d'un fonds financier abondé à part égale par l'Etat et le Conseil Général, il est géré par une commission composée sur le principe de la parité, par la DASS et la DAMS et animée en alternance tous les semestres par un représentant de chacune des directions.

Il attribue :

- des aides individuelles aux jeunes sur présentations de dossiers par les services sociaux ou par la mission locale,
- des aides pour des projets collectifs concernant les 18/25 ans.

J'ai cherché des informations auprès des associations qui bénéficient déjà d'un financement au titre du FDAJ. Il s'agit de postes à temps plein accordés pour le suivi social d'un minimum de trente cinq jeunes en situation d'errance.

L'instauration d'un quota de cas à suivre par éducateur est nouveau pour le service, cela m'a paru difficile à réaliser en référence au temps mis par les éducateurs du service pour faire évoluer les douze jeunes.

Le groupe de pilotage est lui aussi convaincu que ce type de population a besoin d'un travail relationnel adapté et échelonné dans le temps, pour pouvoir se mettre en mouvement et commencer à faire bouger sa situation.

Un jeune qui passe tout son temps dans une cave depuis plusieurs semaines n'a pas envie de se retrouver du jour au lendemain dans un foyer, ni d'être obligé de s'expliquer et de construire un projet d'insertion.

Nous avons informé et mobilisé « les partenaires du 2^e cercle » de ce projet, en leur demandant de nous retourner un questionnaire sur leurs buts, moyens, organisation, horaires, locaux, personne à contacter et de nous indiquer l'aide qu'ils pourraient apporter à ce projet. Notre objectif est d'avoir, avant le démarrage de l'action, des éléments d'information et des éléments de solution.

Le retour des questionnaires servira aux partenaires du quartier pour constituer un annuaire des ressources en matière d'aide sociale existantes sur l'ouest du département. Ces rencontres permettent à chaque participant de se faire connaître et de renforcer ses réseaux.

Notre tour d'horizon des structures d'aide sociale dans les domaines du logement, de la santé nous ont confirmé, ce que je savais d'expérience, que ces structures ont, pour la plupart, des critères d'admission assez rigides et des listes d'attente importantes. La psychiatrie de secteur semble peu ouverte aux problématiques liées au multiculturalisme et aux errants dont la demande de soins lui paraît insuffisamment formulée.

Il m'est apparu rapidement que nous serions obligés de faire appel aux structures sociales de l'est du département qui est mieux équipé grâce au dynamisme de quelques associations implantées de longue date à Nice.

J'aurai donc à les rencontrer et à les sensibiliser à cette nouvelle action mise en place et à obtenir que des personnes référentes dans ces structures soutiennent le projet cannois.

Le groupe de pilotage a accepté ma proposition d'utiliser la démarche des éducateurs de rue pour aller vers ces jeunes. Car cette méthodologie de contact est complémentaire à celle des structures existantes à Cannes :

- plusieurs guichets pour la Mission Locale, le CCAS, le foyer de jeunes travailleurs,

- les SDF et autres errants de tous âges qui stationnent dans les rues ont comme interlocuteur la police municipale qui les fait circuler.

Ce poste, pour la prise en charge des 18/25 ans devra servir de relais entre les errants repérés dans la rue et les structures d'aide sociale. Il devra aussi être en relation avec la Mission Locale et le CCAS qui reçoivent un nombre conséquent de jeunes sans domicile fixe, arrivés d'autres régions, sans avoir ni la mission, ni les moyens de les prendre en charge. Etant conventionné sur une base annuelle, la validation de l'action après évaluation, permettra d'argumenter le renouvellement du financement de ce poste.

Ce poste répond à des besoins exprimés par les jeunes adultes rencontrés par l'équipe pendant sa présence éducative dans la rue, mais dont la prise en charge dépasse le cadre administratif imposé par notre tutelle. La mise en place du poste 18/25 ans élargira le territoire d'intervention de l'association puisqu'il couvrira toute la ville. Il fonctionnera à partir de la méthodologie de rencontre du public inspirée de la prévention spécialisée, mais il en sera très différent. Il s'agira d'un travail individualisé d'accompagnement et de suivi de personnes dont le nombre sera imposé et qui ne privilégiera pas les actions collectives.

La prévention spécialisée est concernée par ce travail sur les errants qui va renforcer le pôle médico-social de notre travail d'insertion et élargir le nombre et la tranche d'âge des jeunes pris en charge.

Le travailleur social devra veiller particulièrement:

- à obtenir l'adhésion du jeune aux solutions proposées et nous savons qu'elles ne sont pas nombreuses.

- au fonctionnement de la complémentarité qui est indispensable et assez bien amorcée par tout le travail réalisé en amont du projet.

En tant que référente pédagogique et administrative de ce poste j'aurai à organiser ses rapports avec le service de prévention ce qui devrait être facilité par le fait que c'est l'équipe qui est à l'origine du projet et a été associée à la demande de subvention.

Au delà des aspects conjoncturels, je pense que le sens, la nature et les moyens de la prévention sont mis en cause par le cadre administratif et le mode de financement de ce poste. Les politiques publiques demandent plus ou moins explicitement aux divers intervenants de résoudre la question jeune en les << casant dans un dispositif >> pour qu'ils rentrent dans la norme, et à privilégier les résultats quantitatifs. Les choix financiers du Département et de la Ville ne sont pas complètement en rapport avec les besoins de la jeunesse ni avec ceux des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, y compris les personnes âgées.

Les élus politiques qui en ont pris conscience, les associations et les travailleurs du terrain, bricolent des solutions qui ont des effets limités. L'état ne semble pas vouloir s'engager au delà d'une participation incitative dans les dispositifs multipartenariaux en particulier ceux issus de la politique de la ville; il considère non sans raison que le département et la ville de Cannes sont assez riches.

Nous ne pourrons donc pas bénéficier d'un contrat Ville - Etat - Région et nos possibilités de développer des réponses aux besoins recensés seront limitées, en particulier en ce qui concerne le logement, les loisirs qu'ils soient culturels ou sportifs.

Heureusement les demandes d'un grand nombre de jeunes concernent l'accès à l'emploi qui est aussi une des orientations des politiques nationales. Les acteurs de prévention me semblent avoir la connaissance du territoire et la légitimité nécessaire pour s'occuper de l'aide à l'emploi des jeunes catégorisés comme étant inemployables.

La prévention spécialisée qui a l'expérience d'actions éducatives destinées à aider les jeunes à accéder au marché du travail, doit se positionner dans le secteur de l'économie sociale en impulsant la mise en place de structures d'insertion par l'emploi.

En ce qui me concerne, l'entreprise d'insertion associative, bâtie sur un projet social en direction des jeunes dits inemployables, sera mon prochain axe de travail.

Conclusion

Dans ce mémoire, j'ai présenté les stratégies que je mets en place en direction de l'équipe éducative et du réseau des partenaires.

Par rapport à l'équipe éducative, ma fonction de direction va dans le sens de leur permettre d'appréhender l'ensemble des dispositifs d'aide aux personnes pour qu'ils les exploitent au mieux de l'intérêt des jeunes et de leurs parents.

L'émergence et la mise en place collective d'une culture d'équipe soutiennent l'équipe d'éducateurs dans la prise en charge des jeunes en difficulté.

En ce qui concerne les partenaires, il s'agit de poursuivre le travail de mise réseau et d'impulser des dynamiques nouvelles.

De même que l'éducateur agit dans un espace ouvert entre les jeunes, les structures d'aide et la société, ma fonction me positionne dans un interface entre les élus territoriaux, la concrétisation des politiques sociales, les partenaires et les jeunes qui forment la société d'aujourd'hui et celle de demain.

Les éducateurs du service ont besoin du cadre qu'apporte la culture d'équipe pour installer une cohérence dans le partenariat et occuper tout l'espace qui leur revient et leur est nécessaire.

Elle donne à chacun un langage et des repères communs nécessaires à l'exercice des missions de prévention et d'insertion confiées à l'association par le conseil général.

La prévention a une histoire au cours de laquelle des hommes et des femmes soutenus par un idéal de justice, de partage, de respect de l'autre et de sa différence, se sont engagés dans des expériences éducatives innovantes pour venir en aide aux jeunes en difficulté.

En respectant la libre adhésion des jeunes, leur anonymat et dans un refus d'institutionnalisation, les acteurs de la prévention sont allés vers les jeunes pour les aider à s'engager dans une démarche de changement.

Ce faisant, ils ont ouvert la voie à une forme toujours pertinente d'intervention sociale sur les lieux de vie des bénéficiaires.

La prévention spécialisée a mis du temps pour obtenir la reconnaissance des financeurs et son inscription dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance. Pourtant, en allant à la rencontre d'un public spécifique elle a initié une forme originale de travail social qui est reprise aujourd'hui dans certains dispositifs de luttés contre l'exclusion et la délinquance.

Elle s'est investie très tôt dans la mise en place de réseaux de partenaires d'abord parce qu'elle ne possède pas toutes les réponses aux besoins recensés chez les jeunes et parce qu'elle a très vite compris que l'évolution de chacun passe par des changements globaux.

L'expérience acquise en traitant l'inadaptation sociale des jeunes et de leurs familles a permis à la prévention de développer une expertise qui lui autorise un rôle d'alerte en relation avec une fonction de veille sociale.

La prévention spécialisée effectue un travail de reliance entre les jeunes et les structures qui s'apparente à la médiation et peut être à du métissage, puisqu'il s'agit de faire changer les uns et les autres de position et de les rapprocher en les enrichissant.

Avec toute sa diversité son potentiel d'adaptation et d'innovation, la prévention spécialisée est dans une logique de service à la personne, dans une perspective de développement collectif.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BACHMANN Christian, LEGUENNEC Nicole, *Violences urbaines, ascension et chutes des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 1996.

BACHMANN Christian, LEGUENNEC Nicole, *Autopsie d'une émeute*, Paris Albin Michel, 1997.

BALLET Jérôme, *Les entreprises d'insertion*, Paris, PUF, *Que sais-je?*, 1997.

BAUER Alain, RAUFER Xavier, *Violences et insécurité urbaines*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 1998.

BAILLEAU Francis, LEFAUCHEUR Nadine, PEYRE Vincent, *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, les Editions Ouvrières, 1985.

BARBE Laurent, COQUELLE Claude, PERSUY Véronique, *Prévention de la délinquance, politique et pratiques*, Paris, ESF, 1998.

CHALINE Claude, *Les politiques de la ville*, Paris ?, PUF, *Que sais-je ?*, 1997.

DOBIECKI Bernard, *Diriger une structure d'action sociale*, Paris, ESF, 1998.

DUBET François, *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard, Point, 1987.

DUBET François, MARTUCCELLI Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998.

DUTRENIT Jean-Marc, *La compétence sociale, diagnostic et développement*, Paris, L'Harmattan, 1997.

HARDY Jean-Pierre, *Guide de l'action sociale contre l'exclusion*, Paris, Dunod, 1999.

ION Jacques, *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, 1998.

KELLERHALS Jean, MODAK Marianne, PERRENOUD David, *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 1997.

KHELLIL Mohand, *Sociologie de l'intégration*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997.

LEPOUTRE David, *Coeur de banlieue, codes, rites et langages*, Paris, Editions Odile JACOB, 1997.

MADEC Annick, MURARD Numa, *Citoyenneté et politiques sociales*, Paris, Flammarion, Dominos, 1995.

MANNONI Pierre, *La psychopathologie collective*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997.

MIRAMON Jean-Marie, COUET Denis, PATURET Jean-Bernard, *Le métier de directeur techniques et fiction*, Rennes, Editions ENSP, 1992.

MIRAMON Jean-Marie, *Manager le changement dans l'action sociale*, Rennes, Editions ENSP, 1996.

NICOLE-DRANCOURT Chantal, ROULLEAU - BERGER Laurence, *L'insertion des jeunes en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1995.

PAPILLON Pascal, WAHBI Driss, *Traité de stratégie à l'usage des travailleurs sociaux*, Lyon, Chronique sociale, 1999.

RASSIAL et al, *Y a t-il une psychopathologie des banlieues*, Paris, Erès, 1998.

RAPPORTS

BODY-GENDROT Sophie, LEGUENNEC Nicole, *Mission sur les violences urbaines*, Paris, La Documentation Française, 1998.

DELARUE Jean-Marie, *Banlieues en difficulté: la relégation*, Paris, Syros/Alternative, 1991.

LAPIERRE Jean-William, et al, *Equipements socioculturels et modes de vie dans un quartier de Cannes La Bocca*, Université de Nice, Laboratoire de sociologie, 1978.

MANSANTI Dominique, MOREL Elisabeth, *prévention spécialisée, politique de la ville et développement communautaire*, Ministère de la solidarité et de l'emploi, 1997.

Commission des Maires pour la sécurité, Face à la délinquance, prévention; répression, solidarité, Paris, La Documentation Française, 1982.

Conseil supérieur du travail social, L'intervention sociale d'aide à la personne, Rennes, ENSP, 1998.

Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, l'évaluation dans le champ de la prévention spécialisée: étude sur les pratiques départementales, Paris, Ministère de la solidarité et de l'emploi, 1997.

Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, jeunes en rupture, éducation parentale et relations familiales, Paris, Ministère de la solidarité et de l'emploi, 1997.

REVUES

BACHMANN Christian, « Horizon 2000 », in Informations Sociales, n°38/1994, nouvelles missions, nouvelles formations, pp 100-109.

BARBIER René, « Valeurs et sens du métissage culturel », in Espace social, mars 1998, n°5, Culture et travail social : les pratiques de l'altérité, pp 13-17.

BERGIER Bertrand, S'en sortir pour rejoindre la majorité, in Informations Sociales, n° 68/1998, vivre à la marge, pp 72-78.

BIGOT François, La marginalité comme concept dans les courants sociologiques, in Informations Sociales, n° 68/1998, vivre à la marge, pp 16-23.

CALAIS Pierre-Yves, « Politiques de la ville et prévention spécialisée », in séminaire de l'AFSEA, Sauvegarde de l'enfance, 1997/52, n°3, Educateurs de rue acteurs ou pompiers du social ? pp 121-127.

CASTEL Robert, Ville et question sociale, in DESIGNAUX Jacques, SEFFAHI Mohamed, la ville à l'épreuve des quartiers, Rennes, ENSP, 1996, pp 51-57

CHOBEAUX François, « Quel travail possible avec les jeunes en errance, dans l'espace et le temps des grands festivals », in séminaire de l'AFSEA, Sauvegarde de l'enfance, 1997/52, n°3, Educateurs de rues acteurs ou pompiers du social ?, pp 141-144.

DUBET François, « Sur l'anomie », in le Nouveau Mascaret, n°51-52, 1998, pp 47-50.

DOURGNON Laure, VERDIER Pierre, « Secret professionnel et travail d'équipe », in Journal du Droit des Jeunes, n°188, octobre 1999, pp 35-39.

FALAIZE Benoît, MARTINEZ Patricia, « L'école face au miroir de l'immigration », in Informations Sociales, n° 75/1999, l'école au coeur du social, pp 34-41.

GIRARD Victor et al, la prévention spécialisée en France, Paris, CTNERHI éditeur, PUF Diffusion, Flash Information, Hors série n° 189, 1991.

LAPEYRONNIE Didier, Violence et intégration sociale, revue Homme et Migration, février 1999, n° 1217, pp 43-54.

MARCELLI Daniel, « Ces jeunes que la violence emporte », in le Nouveau Mascaret, n° 51-52, 1998, pp 25-29.

MARTUCCELLI Danilo, « Les difficultés de la jeunesse à l'aune des modèles de socialisation », in le Nouveau Mascaret, n° 51-52, 1998, pp 83-88

MENARD François, Une forme d'intégration sociale cultures de rues in Informations sociales, n°60/1997, la rue, pp 36-43.

MONNIER Bernard, L'éducation du dehors, une mission de rigueur et de confiance, in Informations Sociales, n°60/1997, la rue, pp 44-55.

PITAUD Philippe et ALLEE Robert, Un service de prévention spécialisée essai d'évaluation, Paris, CTNERHI, éditeur, PUF Diffusion, Flash information, hors série n° 183, 1987.

VAILLANT Maryse, « Les coulisses de l'exploit, derrière l'acte la souffrance », in Journal du Droit des Jeunes, n° 187, septembre 1999, pp 25 -28.

VIOLET-CHARTIER Laetitia, « Anomie, exclusion, explosion des repères », in le Nouveau Mascaret, n°51-52, 1998, pp 30-34.

Journal de l'action sociale, dossier « les nouveaux visages de la protection de l'enfance », n°34, février 1999, pp 19-30.

Journal de l'action sociale, dossier « travail social, l'envolée du collectif, les conditions de la réussite », n° 39, septembre 1999, pp 19-26.

Mes réflexions se nourrissent aussi des revues Sciences Humaines, Lien Social, Le Monde.

ANNEXES

- Plans : La Bocca territoire d'intervention sociale
 Cannes, situation
- Recueil de procédure n° 1, fiche n° 3
- Bilan quantitatif 1998 selon les axes du contrat d'objectifs
- Analyse des suivis socio-éducatifs rédigés par l'équipe.
- Méthodologie de projet : grille d'évaluation des capacités

PREFECTURE
des Alpes Maritimes
☎ 04 93 72 27 67

CONSEIL GENERAL
des Alpes Maritimes
☎ 04 93 18 66 71

**Demande de FAJ collectif pour accompagnement socio-éducatif
des jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté d'insertion.**

Description de l'action:

Travail socio-éducatif auprès du public « jeunes en rupture » avec les structures de droit commun existantes comprenant:

- ◇ la rencontre sur le terrain et l'évaluation des besoins.
- ◇ la coordination et le suivi individualisé.
- ◇ la coordination, le relais, le lien avec les structures habilitées.
- ◇ la mise en évidence des besoins collectifs en vue de l'élaboration de projets avec le réseau partenarial.

Les objectifs:

- ◇ établir ou rétablir le jeune dans sa citoyenneté.
- ◇ aider le jeune à créer ou restaurer des liens sociaux.
- ◇ favoriser l'insertion durable du jeune.

Partenariat local:

- ◇ Circonscription d'Actions Médicales et Sociales, Mission Locale, CCAS Ville de Cannes, Espace Santé, Comité de probation.

Public ciblé:

- ◇ Jeunes de 18 à 25 ans en errance, en rupture sociale, en grande difficulté d'insertion.

Nombre de bénéficiaires: 30 à 40.

Nom de la personne responsable de l'action: Le président de Solidarité Prévention Insertion et son directeur.

Moyens mis en oeuvre:

- ◇ la logistique de l'association (téléphone, bureautique, etc.)
- ◇ un poste de travailleur social de préférence éducateur spécialisé, à temps plein avec expérience professionnelle.

Lieux d'intervention:

- ◇ Ville de Cannes et en particulier les quartiers suivants: Prado République - gare - Saint Louis - le Riou - la Bocca (Ranguin - Frayère - Mûriers - Place du marché.)

Echéancier:

- 1 - Avant nous avons fait un état des lieux, constitué un Comité de pilotage de l'action et mis en place un réseau de partenaires, ressource de l'action.
- 2 - 1er trimestre 2000: recrutement.

3 - 1er avril 2000: début de l'action sur le terrain.

La réunion du Comité de pilotage aura lieu au moins une fois par trimestre pour le suivi de l'action et l'évaluation.

Personne à contacter pour la demande: Jacqueline VIDAL.

Renseignements complémentaires pouvant aider les membres du Comité de pilotage à donner un avis technique:

Les différents acteurs sociaux réunis ont fait plusieurs constats:

- ◇ un nombre important de jeunes en très grande difficulté sociale et professionnelle se trouvent en errance sur le territoire cannois depuis un temps plus ou moins long.
- ◇ ces jeunes sont porteurs d'histoires familiales lourdes, ils ont des problèmes de santé, y compris psychologiques avec des conduites addictives envers l'alcool ou la drogue.
- ◇ ils sont en rupture avec leur milieu d'origine et on souvent un refus des structures institutionnelles (l'abris de nuit structure d'hébergement temporaire cannoise accueille surtout des jeunes venus d'ailleurs). Les jeunes cannois refusant de s'y rendre (image négative de leur devenir..)
- ◇ les structures existantes n'ont pas les moyens d'effectuer des prises en charge adaptées, En effet ces jeunes nécessitent un mode de contact particulier et un suivi individualisé soutenu qui pourra leur permettre d'entreprendre ou de reprendre une démarche d'insertion et de reconstruction d'un réseau social.

Les constats des partenaires ont conduit:

- ◇ à la demande de prise en charge spécifique de ces jeunes.
- ◇ à la formalisation d'un comité de pilotage constitué par les partenaires concernés par ce public.
- ◇ à l'état des lieux des différentes structures existantes dans les domaines de l'hébergement, de la santé, de l'aide aux besoins vitaux.
- ◇ à la mobilisation d'un réseau susceptible d'apporter des moyens-ressources à ces jeunes et au projet d'accompagnement
- ◇ à la demande d'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 18 à 25 ans en errance sociale.

DEPENSES		RECETTES	
Achats: Fourniture entretien, bureau Autres à préciser...	2 000	Rémunérations des services: Prestations de services Autres produits	
Services externes: Formation de bénévoles Location de salle Assurances	2 000	Subventions d'exploitation: Etat: SPIP Région FDAJ Communes: CCPD Cannes	10 000 251 900 10 000
Autres services externes: Publicité publication Transports activités Frais postaux - téléphone Autres à préciser .. Vie sociale	14 000 10 000 9 000	Autres produits de gestion courante Participation des adhérents Produits financiers Produits exceptionnels	
Impôts et taxes: Taxes sur salaires Impôts et taxes (hors taxes sur les bénéfiques)	9 900		
Frais de personnel: Salaires bruts Charges sociales Autres (à préciser)	148 000 77 000		
TOTAL	271 900	TOTAL	271 900

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

le

Le Président

Le Trésorier